

ECOLE NATIONALE VETERINAIRE D'ALFORT

ANNEE 2006

PLAN DE SAUVEGARDE DU PONEY LANDAIS

THESE

Pour le

DOCTORAT VETERINAIRE

Présentée et soutenue publiquement
devant

LA FACULTE DE MEDECINE DE CRETEIL

le

.....

par

Josette, Yannick LEBLOND née LUCAS

Née le 03 Octobre 1956 à Paris 14^e (Seine)

JURY

Président : M.....
Professeur à la Faculté de Médecine de Créteil

Membres
Directeur : Mme LEROY
Maître de conférences à l'Ecole nationale vétérinaire d'Alfort

Assesseur : M.COURREAU
Professeur à l'Ecole nationale vétérinaire d'Alfort

Table des matières.

	pages
<u>Introduction</u>	3
<u>I Description</u>	4
1.1 La race des poneys landais	4
1.1.1 Standard	4
1.1.1.1 Standard en 1951	4
1.1.1.2 Standard 1971.	4
1.1.1.3 Evolution du standard entre 1984 et 1990.	5
1.1.1.4 Standard récent avant 2003.	6
1.1.1.5 Standard actuel.	8
1.1.2 Milieu de vie	8
1.1.2.1 Milieu de vie d'un rameau éteint.	8
1.1.2.2 Milieu de vie actuel.	10
1.1.3 Mode de vie	12
1.1.3.1 Historique.	12
1.1.3.2 Mode de vie actuel.	15
1.1.4 Aptitudes	15
1.1.4.1 L'attelage.	15
1.1.4.2 Le dressage.	15
1.1.4.3 Le concours complet.	16
1.1.4.4 Le concours de saut d'obstacles.	17
1.1.4.5 Endurance.	17
1.1.4.6 Loisirs.	18
1.1.4.7 Entretien des prairies humides.	18
1.2 Utilisations anciennes	18
1.3 La disparition de la race	19
1.3.1 La disparition des trois dernières populations chevalines du littoral	19
1.3.2 Les poneys Barthais.	20
<u>II Plan de sauvegarde</u>	21
2.1 Motivation	21
2.2 Mise en place	22
2.2.1 Recensement des animaux	22
2.2.2 Démarche	22
2.2.2.1 Croisements	23
2.2.2.2 Lignées	23
2.2.2.3 Analyse de la démarche	24
2.3 Personnes et organismes impliqués	25
2.3.1 L'Association Nationale du Poney Landais	25
2.3.1.1 Les missions de l'ANPL	25
2.3.1.2 Programme annuel d'actions de l'ANPL envisagé pour l'année 1999.	25

2.3.2 Haras nationaux	27
2.3.2.1 Historique	27
2.3.2.2 Missions	27
2.3.3 Les éleveurs	27
27	
<u>III Résultats</u>	28
3.1 Effectifs	28
3.1.1 Cheptel total	28
3.1.2 Cheptel reproducteur	28
3.1.2.1 Composition et destination des saillies en 1999.	28
3.1.2.2 Evolution du cheptel reproducteur.	29
3.1.2.2.1 Généralités	29
3.1.2.2.2 Evolution des naissances	30
3.1.2.2.3 Evolutions récentes depuis 1999.	31
3.2 Etat actuel de l'élevage	33
3.2.1 Zone d'élevage	33
3.2.2 Effectifs des éleveurs	34
3.2.3 Taille des élevages	34
3.2.4 Gestion de la reproduction	35
3.2.4.1 Type de monte	35
3.2.4.2 Choix des reproducteurs	35
3.2.5 Débouchés et valorisation	36
3.2.5.1 Ventes des produits	36
3.2.5.2 Valorisation des produits	36
3.2.5.3 Communication des éleveurs	37
<u>IV Limites du plan</u>	38
4.1 Bilan	38
4.2 Analyse des difficultés	43
4.2.1 Difficultés liées à la race	43
4.2.2 Difficulté liées à l'élevage	44
4.2.2.1 Isolement géographique des éleveurs	44
4.2.2.2 Isolement médiatique des éleveurs	44
4.2.3 Difficulté liées aux effectifs	45
4.2.3.1 Effectifs des étalons	45
4.2.3.2 Effectif des poulinières	45
<u>Conclusion</u>	46
<u>Bibliographie</u>	47
<u>Annexes</u>	49
<u>Lexique</u>	64

Introduction.

Les poneys landais en 1999 ne représentent que 1 pour cent du total des naissances de poneys en France[16], et les éleveurs de poneys landais ne représentent en 1999 que 1 pour cent du total des éleveurs de poneys. Pourtant cette même année, deux poneys landais, représentent la France à l'étranger en concours complet d'équitation, et un poney landais participe deux fois au championnat d'Europe de concours complet poney (en Angleterre et au Touquet) [13]. Cette race n'a donc rien à envier dans le domaine sportif aux races de poneys qui constituent la majorité des effectifs en France.

Le poney Landais est en réalité le poney Barthais, car le poney landais du littoral a totalement disparu. Il est arrivé jusqu'à nous grâce à la volonté farouche d'une poignée de passionnés qui ont tenté de sauvegarder cette race. L'originalité de la tentative de sauvegarde de cette race est qu'elle s'est faite à partir de 1967, environ 9 ans avant les premiers programmes de sauvegarde des races bovines, ovines, caprines et asines à petits ou très petits effectifs (excepté le programme de sauvegarde de la race ovine solognote qui débuta en 1969) [29]. De plus, cette tentative de sauvegarde ne se fit pas sur des bases d'un programme scientifique préétabli. Nous pourrions constater au travers de cette étude que cette sauvegarde n'est pas acquise et que le poney landais est encore une race à très petits effectifs dont l'avenir est incertain.

Nous décrirons d'abord le poney landais, son milieu de vie et ses aptitudes. Puis, après l'étude du plan de sauvegarde, nous en détaillerons les résultats, nous dresserons un bilan et nous analyserons les difficultés rencontrées.

I Description .

1.1 La race des poneys landais.

1.1.1 Standard.

Le docteur Soulé, fondateur de l'association nationale du poney landais, retrace dans son livre l'évolution du standard du poney landais [28].

Le poney barthais (qui prendra ensuite le nom de poney landais) est alors défini comme un cheval fin de moins de 1,35 m au garrot ayant une robe très foncée.

Lors de la réunion consultative du 21/06/1951 sous l'autorité de MM. De Mézerac, et en présence de M.Labatu, directeur des services vétérinaires, fut défini le type du Poney Barthais

- petit cheval léger et fin
- taille égale ou inférieure à 1,35 m
- tête carrée, fine, sèche
- face courte
- oreilles petites, pointues, courtes et mobiles, très écartées l'une de l'autre
- encolure épaisse à la base
- crinière longue
- tronc cylindrique
- garrot bien sorti
- dos et reins courts et droits
- croupe simple légèrement en pupitre
- côte ronde, ventre arrondi
- queue attachée bas et noyée
- membres secs, aplombs court-jointés
- peau fine
- robes sont à recommander bai foncé ou tirant sur le noir
- Pas d'œil vairon

1.1.1.2 Standard 1971.

Dans le standard officialisé au début du plan de sauvegarde, le poney landais est toujours un petit cheval fin, mais il peut être un peu plus grand (jusqu'à 1,42 m) et des robes plus claires sont admises.

Cette officialisation du standard et de la réglementation du Règlement du livre Généalogique fût approuvée le 15/11/1971. L'ensemble fut mis au point au Ministère de l'Agriculture avec M. Henry Blanc, chef du service des Haras, M.M Dassonville et Soulé.

- Poney élégant, intelligent et rustique
- taille
 - livre A 1,20 m < taille < 1,35 m
 - livre B 1,20 m < taille < 1,42 m
- d'un type landais dominant

- tête arabisée, large au niveau des yeux, fine et sèche
- face courte
- oreilles petites, pointues
- encolure longue bien attachée
- crinière fournie, simple ou double
- épaule oblique
- tronc elliptique
- garrot bien sorti
- dos et reins courts et droits
- croupe simple légèrement oblique
- côte ronde, ventre arrondi
- queue attachée assez haut et fournie
- membres secs
- aplombs corrects
- peau fine
- robes bai, bai foncé, bai brun tirant sur le noir, noir et alezan
- Pas d'œil vairon

Dans son article 13, le Règlement du livre généalogique précise le berceau de race [14]
« Le berceau d'élevage poney landais se situe dans les prairies naturelles de la vallée de l'Adour et du confluent du Luy comprenant les communes suivantes

- Canton de Tartas Bégaar, Pontoux-sur-Adour, Saint-Jean-de-Lier
- Canton de Dax Candresse, Heugas, Mées, Oeyreluy, Rivière, Saint-Vincent-de-Paul, Saubusse, Siest, Herm, Tethieu, Yzosse.
- Canton de Peyrehorade Orist, Pey, Saint-Etienne-d'Orthe. »

Les poneys landais inscrits à titre initial doivent obligatoirement être nés dans le berceau de race exception faite jusqu'en Décembre 1971 des animaux stationnés hors berceau qui peuvent prouver leur provenance directe.

1.1.1.3 Evolution du standard entre 1984 et 1990.

On autorise le landais à grandir jusqu'à 1,48 m non ferré, ce qui est la taille limite des poneys admise en compétition officielle par la F.F.E (lexique).

La répartition entre le livre A et le livre B ne concerne plus seulement la taille mais aussi le pourcentage de sang landais car les croisements avec des chevaux arabes et poneys welsh ont été utilisés et on veut pouvoir garder ces sujets dans le livre généalogique.

Livre A 1,18 m < taille < 1,35 m non ferré

Livre B 1,18 m < taille < moins de 1,48 m. non ferré

Le pourcentage du sang landais doit être supérieur à 75 pour cent pour le livre A, et compris entre 50 pour cent et 75 pour cent pour le livre B.

1.1.1.4 Standard récent avant 2003 [4].

Photo 1 : Khalife du Lio (photo personnelle)



Le standard récent du poney landais est plus concis.

Standard du poney Landais entre 1990 et 2003.

- Poney harmonieux et rustique
- Tête large au niveau des yeux, fine, sèche
- Yeux expressifs
- Oreilles petites
- Encolure longue bien orientée
- Crinière fournie, simple ou double
- Epaule oblique
- Poitrail ouvert
- Rein bien attaché, dos porteur
- Croupe simple
- Queue fournie
- Membres secs
- Bons tissus
- Robe bai, bai foncé, bai brun, noir, noir pangaré, alezan, alezan brûlé, chocolat

Taille du poney Landais adulte

Livre A de 1,18 m à 1,35 m non ferré.

Livre B de 1,18 m à 1,48 m non ferré.

Les livres A et B répartissent encore les poneys en fonction de leur pourcentage de sang landais.

Dans le règlement du Stud Book du poney Landais [4], on note

Article 2

Sont seuls admis à porter l'appellation poney Landais, les animaux inscrits au Stud Book français du poney Landais ou à un Stud Book étranger officiellement reconnu.

Article 3

Les inscriptions au Stud Book du poney Landais se font au titre de l'ascendance, à titre initiale ou au titre de l'importation.

On peut remarquer également dans le règlement du Stud Book que l'on garde ouverte l'inscription des poneys landais sur le Stud Book à titre initial mais plus sur des critères de berceau de race comme dans le règlement antérieur (avec dérogation transitoire jusqu'au 31 Décembre 1971) pour des animaux provenant directement du berceau de race.

L'article 11 est intéressant car il introduit une confirmation au livre d'affiliation au titre de l'ascendance (A ou B).

Article 11

Confirmation aux Livres A et B.

Pour être confirmé dans leur livre d'affiliation au titre de l'ascendance (A ou B), les femelles du livre A doivent être toisées à la taille maximum de 1,32 m à 3 ans et celles du livre B doivent être toisées à 1,45 m maximum. Les mâles candidats étalons doivent être toisés à 1,35 m maximum à 4 ans pour ceux affiliés au Livre A et à 1,40 m maximum pour ceux issus du Livre B ou facteurs Landais. Ces toises sont supposées avoir été réalisées sur des poneys non ferrés.

Sont ainsi distingués une affiliation automatique à la naissance des poneys Landais aux Livres A ou B au titre de l'ascendance et une confirmation (ou transfert d'affiliation) au titre du standard de la taille lors d'un toisage à 3 ans au moins pour les femelles, ou à 4 ans au moins pour les mâles. Le transfert du Livre A à B est dû à une taille hors des limites du livre A alors que le transfert du Livre B à A est possible si l'animal possède plus de 75 pour cent de sang Landais ainsi qu'une taille conforme au Livre A.

Le tableau ci-dessous schématise les possibilités

Tableau 1 : Modalité d'affiliation aux livres A et B du Stud Book [4]

Femelle Mère	Mâle Père	Affiliation naissance	Sang Landais	Révision taille Mâles à 4 ans		Révision taille Femelles à 3 ans	
				1,18 m-1,35 m	1,36 m-1,40 m	1,18 m - 1,32 m	1,33 m - 1,45 m
Livre A	Livre A	Livre A	> ou = 75%	Livre A	Livre B	Livre A	Livre B
Livre A	Livre B	Livre B	> ou = 75%	Livre A	Livre B	Livre A	Livre B
Livre A	Livre B	Livre B	< 75%	Livre B	Livre B	Livre B	Livre B
Livre B	Livre A	Livre B	> ou = 75%	Livre A	Livre B	Livre A	Livre B
Livre B	Livre A	Livre B	< 75%	Livre B	Livre B	Livre B	Livre B
Livre B	Livre B	Livre B	> ou = 75%	Livre A	Livre B	Livre A	Livre B
Livre B	Livre B	Livre B	< 75%	Livre B	Livre B	Livre B	Livre B
Livre A	Facteur	Livre B	> ou = 75%	Livre A	Livre B	Livre A	Livre B
Livre A	Facteur	Livre B	< 75%	Livre B	Livre B	Livre B	Livre B
Livre B	Facteur	Livre B	> ou = 75%	Livre A	Livre B	Livre A	Livre B
Livre B	Facteur	Livre B	< 75%	Livre B	Livre B	Livre B	Livre B
Titre initial	Livre A	Livre B	> ou = 75%	Livre A	Livre B	Livre A	Livre B
Titre initial	Livre B	Livre B	< 75%	Livre B	Livre B	Livre B	Livre B
Titre initial	Livre B	Livre B	> ou = 75%	Livre A	Livre B	Livre A	Livre B
Titre initial	Livre B	Livre B	< 75%	Livre B	Livre B	Livre B	Livre B

Il apparaît sur ce tableau que la taille est un critère de conformité important et on écarte donc du livre A des poneys non conformes à l'âge de 4 ans pour les mâles et de 3 ans pour les femelles.

Par contre on peut remarquer qu'on ne refuse pas l'accès au livre A à des produits issus de parents inscrits au livre B si ces produits répondent aux critères de taille et de pourcentage de sang landais.

On peut même inscrire au livre A des produits dont le père est seulement facteur de landais, sachant qu'un facteur de landais est soit un poney français de selle ayant 50 pour cent de sang landais, un type conforme au livre B et l'acceptation de la commission du Stud Book landais, soit un étalon d'une autre race agréé dans le cadre d'un plan d'accouplement.

Cette procédure permet de garder le Stud Book landais ouvert pour la mise en œuvre d'un plan de sauvegarde de la race.

1.1.1.5 Standard actuel [24].

Dans le standard actuel [Annexe 2], on note une suppression de l'adjectif rustique.

La taille des poneys évolue puisque seuls les étalons doivent mesurer moins 1,40 m.

La modification essentielle est la suppression des livres A et B.

On ne distingue plus les poneys landais issus de croisements des poneys landais de race pure.

La taille des poneys n'est plus un critère de conformité à un modèle original (disparition de la catégorie des mâles et des femelles de moins de 1,35 m, les plus conformes au modèle original).

Le règlement du Stud Book est harmonisé avec les règlements des Stud Book des autres races de poneys.

L'utilisation de la semence congelée d'étalons morts n'est plus limitée à 5 ans.

L'insémination artificielle est toujours autorisée mais les produits qui en sont issus doivent avoir leur filiation contrôlée.

Les étalons doivent participer à un concours épreuve pour obtenir leur agrément définitif.

Le règlement du Stud Book précise les modalités du concours épreuve pour les étalons, on note une volonté de sélectionner des poneys ayant des aptitudes en dressage, obstacle ou attelage, donc sur des critères sportifs.

1.1.2 Milieu de vie

1.1.2.1 Milieu de vie d'un rameau éteint.

Jacques Sargos nous décrit précisément ce milieu [27]

La plaine landaise fut jadis, pour la plus grande partie, à l'état de lande rase. Il en était ainsi au début du dix-huitième siècle. Quelques forêts de pins maritimes ou de chênes y existaient cependant. Elle n'était pas uniformément plate, étant sillonnée de quelques petites rivières encaissées aboutissant à l'un ou l'autre des étangs du littoral, au bassin d'Arcachon, à la Garonne ou à l'Adour, et son sol formant ça et là des sortes de cuvettes. Elle était recouverte le long de son littoral qui se développait sur environ deux cent vingt-cinq kilomètres de dunes formant, avec les intervalles entre elles, comme une bande dont la largeur variait, suivant les endroits, de quelques centaines de mètres à plus de six kilomètres. Certaines dépassaient quatre vingt mètres de hauteur. Des dunes isolées ou en massifs, peu élevées, existaient à l'intérieur des terres. Sous le sol de sable mêlé d'un peu d'humus, à une profondeur qui variait d'un lieu à l'autre de quelques

centimètres à plus d'un mètre, existait en beaucoup d'endroits une couche de tuf, dit « aléos » formé de sable agglutiné par des sucs végétaux formant une sorte de ciment organique, d'épaisseur variable. Par suite de la présence de cet aléos, de cuvettes, et du fait aussi de la faible pente du terrain vers la mer ou les rivières, l'infiltration vers le sous-sol des eaux qui couvraient la contrée après les fortes pluies, de même que l'écoulement en direction de l'océan ou des fleuves étaient fort limités ; il s'en suivait autrefois qu'elles stagnaient fort longtemps, d'où l'existence de vastes marécages, en permanence, qui rendaient la région malsaine, alors que d'autres parties de ces étendues étaient complètement desséchées en été.

Dans la première moitié du dix-neuvième siècle des fosses ont été creusées et des pins maritimes semés sur la lande en vue de l'assèchement de celle-ci et de sa mise en valeur. Mais les eaux de pluie qui avaient réussi à s'écouler vers la mer, ayant rencontré les dunes du littoral, avaient formé aux pieds de ces dernières, faute de pouvoir aller plus loin, de vastes lacs ou étangs qui demeurent, et dont la profondeur s'accroît d'Est en Ouest, conséquence de la faible pente du terrain.

Des canaux, les uns naturels, les autres ayant été aménagés artificiellement, reliaient ces nappes d'eau entre elles ou à l'océan. La végétation de la lande était celle propre à un sol silicieux et acide. Elle comportait notamment, outre le pin maritime dont il existait quelques peuplements avant qu'il ne fût semé au dix-neuvième siècle, des chênes par endroits et quelques châtaigniers, plusieurs variétés de bruyères, de fougères, d'ajoncs, de la molinie, cette dernière constituant, malgré sa faible valeur nutritive, le principal aliment pour le bétail sur ces terrains incultes, les autres graminées et les légumineuses y étant fort rares.

Dans les marais, ou autour, croissaient des aulnes et poussaient différentes variétés de fêtuques, de canches, l'agrotis minima, l'avoine pubescente, la scribe des marais, plantes que les chevaux vivant en liberté sur la lande, à proximité d'étendues palustres, allaient manger avec avidité, les unes au printemps, les autres en été. Ces plantes les remettaient en état, certaines les purgeant, et leur donnant un poil brillant, après les privations qu'ils avaient subies en hiver.

Dans le cas des dunes du littoral, il y a lieu de distinguer celles qui existaient et étaient boisées déjà au début de notre ère, lesquelles sont dites « vieilles » ou « anciennes » et qualifiées aussi de « montagnes », et celles de formation plus récente, disposées en lignes parallèles à la côte.

Celles-ci, dites « nouvelles » ou « modernes », formées de sable apporté par les vents marins, se déplaçaient, sous la poussée de ceux-ci, vers l'intérieur des terres, étant dépourvues de couverture végétale. Elles furentensemencées en pin maritime, à la fin du dix-huitième siècle et au début du dix-neuvième siècle, avant même que la lande le fut, en vue de leur fixation.

Aux pieds de ces dunes nouvelles, côté ouest, et entre elles, formant dans ce dernier cas le fond des petites vallées, existaient des étendues planes nommées « lèdes » ou « lettes », constituées du sol de la lande sur lequel, en ces endroits, le vent avait apporté du sable pur qui y forme comme un tapis. On qualifiait « d'intérieures » celles situées entre deux dunes ou chaînes de dune, « littorales » celles qui sont entre ces dernières et l'océan, « extérieures » celles qui sont, au contraire, du côté opposé, directement en prolongement de la lande, ou bien sur une partie du littoral où les éminences de sable que l'on y voit sont isolées et peu élevées.

Avant l'ensemencement des dunes en pins, et la création de canaux d'écoulement pour les eaux des étangs, ou l'approfondissement de ceux existant naturellement, beaucoup de lèdes contenaient des lagunes d'eau douce ou des marais ; rares depuis lors sont celles demeurées dans ce cas.

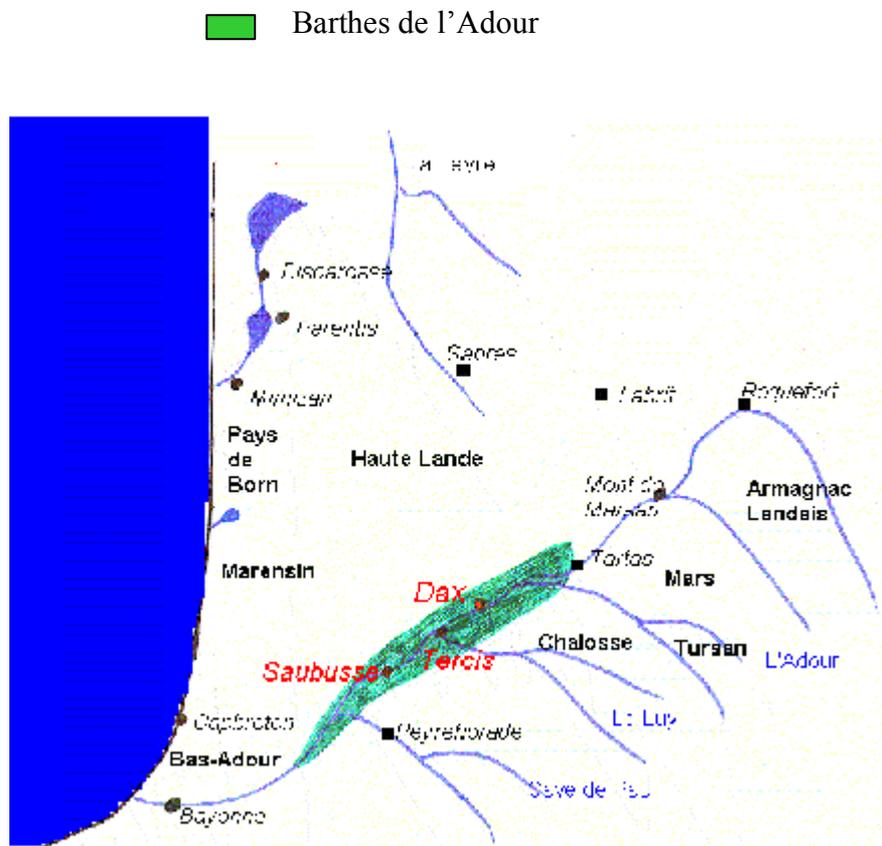
La flore très clairsemée des dunes nouvelles et celle des lèdes offraient au bétail une alimentation riche en éléments minéraux, dont était dépourvu le pacage de la lande, ou que celui-ci ne possédait qu'en quantité minimale. On trouve sur ces masses de sable ou les bas-fonds les séparant, en allant de la côte vers l'intérieur des terres le gourbet, qui fut utilisé pour maintenir le sable, le chiendent des sables, le petit œillet sauvage, le carex, le lisero, une immortelle, le pinicaud, la lilène maritime, la fétuque des dunes, les ronces, le roseau des sables, etc... Il y croissait aussi l'ajonc et le genêt, ceux-ci ayant été semés dans le même temps et pour la même raison que le pin.

Sur les vieilles dunes, dont la disposition est plus compliquée que celles des éminences nouvelles, et dans les intervalles entre elles, la flore était abondante. Elle comporte, outre les plantes que nous venons de citer, et le pin venu naturellement, le chêne pédonculé, le chêne-vert, le chêne-liège sur la partie sud du littoral, l'arbousier, le houx, le prunellier, le poirier sauvage, l'épine blanche et l'épine noire, la ciste, les bruyère, la grande fougère, etc..

Certaines de ces plantes, comme l'arbousier sont apparues peu à peu sur certaines dunes nouvelles, et il est vraisemblable que d'autres y viendront.

1.1.2.2 Milieu de vie naturel actuel.

Figure 1 : Berceau de la race landaise [28]



La Chalosse

Argile et marne, amenées là jadis par les torrents des Pyrénées, paraît-il, constituent le sol fertile de la Chalosse. Celle-ci ne comporte que de petites étendues de landes ou de bois, qui toutes ensemble couvrent néanmoins la moitié de sa surface.

Ailleurs, soumise à la culture intensive, elle produit froment, maïs, haricots, pommes de terre, plantes fourragères, etc... Elle a de la vigne aussi, et des prairies naturelles dont les « Barthes ». Ces dernières bordent de part et d'autre l'Adour, s'étendent sur plusieurs kilomètres le long de son cours, avec une largeur, en partant de ses berges, qui par places dépasse mille mètres. Elles ne sont pas d'un seul tenant. Des villages y sont enclavés, des routes les traversent. D'ailleurs certaines sont en amont, d'autres en aval de la ville Dax.

Sur les Barthes, en hiver, viennent les eaux du fleuve quand on laisse celles-ci y accéder dans un but d'irrigation et de fertilisation. Car des parois sont défendues contre les débordements non désirés de l'Adour par des chaussées ayant été établies à cet effet. Pour la moitié, à peu près, les Barthes sont communales, le reste appartient à des particuliers.

Le docteur Soulé nous décrit ainsi les Barthes [28]

« Le long de l'Adour, au sud-ouest de Dax, s'étendent de vastes plaines de prairies marécageuses riches des alluvions déposées presque chaque hiver par les crues du fleuve ce sont les Barthes où la faune et la flore trouvent un cadre exceptionnel. Parsemées de bois de chênes, entrecoupées de mares et de canaux qui limitent les prés où vivent des centaines de chevaux, elles sont aussi le paradis du gibier d'eau.

Les Barthes comportent deux catégories

- parcours libre ouvertes toutes l'année, le plus souvent communales.
- Barthes à foin appartenant surtout à des particuliers, fermées en moyenne du premier Mars au 1^{er} Août pour permettre la pousse du foin et sa récolte. Après le 1^{er} Août, elles sont offertes en pâture aux équins, bovins et oies. Les poulains entiers de plus de un an sont interdits sur la commune de Rivière

Les Barthes, parfois larges de 2 à 3 km, ont environ une superficie de 800 hectares

- sur Rivière

Communal	251 ha
Barthes à foin	125 ha
Barthes de chênes	98,53 ha

- sur Saubusse

Communal	50 ha
Barthes à foin	235 ha

Le bois de chênes sert d'abri et fournit beaucoup de glands très prisés des bovins, équins et palombes...

Les oies, très nombreuses il y a plus de vingt ans, ont presque disparu ; subsistent encore quelques troupeaux, 300 environ, regroupés près du village de Saubusse, en bordure des ruisseaux et de l'Adour.

L'aire d'origine du Barthais correspond aux bords de l'Adour et du Luy Pontonx sur l'Adour, St Vincent de Paul et Téthieu au nord-est de Dax, d'un côté, Mées, Angoumé, Rivière et Saubusse, rive droite de l'Adour, au sud-ouest de Dax, d'un autre côté et Tercis, Heugas et Siest, au bord du Luy sur un troisième bord et enfin Orist, Pey et St Etienne d'Orthe, rive gauche de l'Adour ».

On signale actuellement l'implantation de colonies de cigognes sur les Barthes de Rivière.

Photo 2 : Les barthes de l'Adour point d'eau
(photo personnelle)



Photo 3 : Les barthes de l'Adour prairies
(photo personnelle)



1.1.3 Mode de vie.

1.1.3.1 Historique

Jacques Sargos nous décrit ce mode de vie [27]

« Au 19^{ème} siècle et au début du 20^{ème} siècle sur la plupart des métairies de la lande, il y avait au moins une poulinière et, sur beaucoup, plusieurs (habituellement de 2 à 6).

En Chalosse et sur les parties de la lande plus à l'ouest dites petites landes, un métayer se voyait confier par le propriétaire du domaine sur lequel il travaillait, parfois par quelqu'autre personne, des juments pour qu'il les fassent reproduire et en enlève les poulains. (ce qui est une façon de parler). En effet, les poulinières vivaient constamment, ou presque, dehors, lâchées sur la lande, certaines étant entravées. Elles étaient dressées parfois et laissées quelques temps sur des prés, pas longtemps, car ceux-ci étaient rares, et quelquefois, pas souvent, rentrées dans une écurie. Beaucoup, cependant, disposaient d'abris rustiques dans lesquels, en été, elles pouvaient se soustraire aux attaques des taons et autres mouches, abondants dans cette contrée durant cette saison. C'était souvent une « borde », sorte de cabane à toiture de chaume ou de brande, servant de refuge aux brebis par temps de pluie. Si on les mettait quelquefois à l'écurie, c'était en certains cas, surtout pour qu'elles y fassent du fumier dont on avait besoin pour les cultures.

En hiver, pour la plupart, elles ne recevaient de supplément de nourriture, s'ajoutant à celle que leur fournissait alors chichement le pacage, que si ce qu'elles trouvaient à brouter était tout à fait insuffisant pour leur permettre de subsister sans trop dépérir. Il s'agissait alors d'un peu de foin, de paille de seigle, laquelle avait été brisée par le fléau et qui contenait

parfois quelques épis entiers ou quelques grains de seigle, de la paille de panis fraîchement coupée, un barbotage au son de seigle ou à la farine de millet.

Quelques propriétaires ou métayers, distribuaient à leurs juments, ou à celles leur ayant été confiées, de la paille de seigle hachée, en mélange avec du son. Cette nourriture donnait, paraît-il, de l'embonpoint aux bêtes. Relâchante, elle corrigeait, semble-t-il, les mauvais effets des aliments septiques, durs et coriaces, que celles-ci broutaient une grande partie de l'année. Il a été rapporté que les juments qui en recevaient toute l'année étaient en meilleur état que les autres. Aux confins du sud-ouest de la lande, c'est-à-dire dans le département du Lot-et-Garonne, et à proximité de celui-ci et de celui du Gers, où l'on cultivait avoine et maïs, certains, en petit nombre d'abord, en donnaient aux juments et aux poulains, la première de ces céréales sans que l'épi ait été égrainé.

Bien des métayers ne prenaient pas la peine d'améliorer, par la distribution d'aliments que l'on vient d'indiquer, l'aspect des sujets qu'ils avaient à présenter à la vente, estimant que ce que le surplus de revenus aurait apporté, n'aurait que compensé, tout au plus, les frais que cela leur aurait occasionné.

Sur le littoral, existaient des troupeaux de chevaux en liberté, ces derniers vivaient à l'état sauvage. Chacune de ces bandes était constituée de juments, de poulains, et d'un ou plusieurs étalons. En général tous les animaux d'un même troupeau n'appartenaient pas à un même propriétaire.

Ces troupeaux se déplaçaient à leur gré, leurs pacages n'étaient pas clôturés, néanmoins, chacune de ces bandes ne quittait guère une certaine zone dans laquelle elle était habituée à vivre et s'y cantonnait. Pour la plupart, les reproducteurs constituant ce cheptel n'étaient jamais rentrés et ne recevaient jamais de fourrage. Il en était de même pour leurs produits tant que ceux-ci n'avaient pas été capturés pour être dressés et mis au travail. En hiver, quand ils ne trouvaient pas suffisamment d'herbe pour ce nourrir, ces chevaux mangeaient les extrémités des tiges d'ajonc, couchant celles-ci avec leurs dents, pour ne pas se piquer les lèvres, et l'intérieur de la bouche avec les piquants dont elles étaient hérissées. »

- Sur le littoral

Les chevaux et les bovins en liberté pacageaient tantôt sur la lande et dans les marais, tantôt sur les lettes ou lèdes. Sur la qualité de ces herbes, Charlevoix de Villiers se trompait. Elles étaient clairsemées, mais certaines étaient excellentes pour la nourriture du bétail. (Au 19^{ème} siècle et même encore au début du 20^{ème} siècle, on cultivait l'ajonc en Bretagne pour, après l'avoir broyé au moyen de meules, en nourrir le bétail, car il a une valeur nutritive non négligeable).

Les trois dernières populations chevalines du littoral étaient

◆ Le troupeau de Porge (Village de la côte en Médoc).

Ces chevaux n'étaient jamais rentrés et ne recevaient pas de fourrage durant l'hiver au cours duquel ils se trouvaient surtout dans les lèdes et les dunes, alors qu'en été ils fréquentaient la lande et le bord sud de l'étang de Lacanau où la brise chassait peut être les mouches. Le sol des lèdes semble un terrain favorable à l'élevage des chevaux de race légère. Le bétail mis à pacager sur les lèdes s'y maintenait en excellent état durant la plus grande partie de l'année. Peut être le vent apportait-il du chlorure de sodium et d'autres éléments minéraux qui font défaut dans le sol de la lande.

◆ Les chevaux de Vendays (village du Médoc) qui vivaient de la même façon dans les lèdes.

Les chevaux ou « lèdons » ne recevant aucun fourrage n'étaient jamais rentrés. Il était souvent difficile de savoir au juste à qui ils appartenaient. Ils étaient capturés difficilement, n'importe quand et non à une période déterminée, au moyen d'un piège que l'on appelait un baracq qui était en fait un corral placé sur un chemin de passage habituel des chevaux dans un virage du chemin.

◆ Les poneys du marais de Contis.

Ce marais a été utilisé pendant un siècle comme pacage des poneys que les habitants des communes de St Julien en Bour et Lit et Mixe appelaient chevaux de braou (ce mot signifie marais en patois local).

Ces poneys vécutent autrefois en liberté absolue durant toute l'année, se reproduisant entre eux, au hasard des accouplements ; mais un certain changement dans cet état de chose se produisit à une époque que se situe vers la fin du 19^{ème} siècle, ou au début du 20^{ème} siècle, il est difficile de préciser.

Un maire de la commune de Saint-Julien-en-Born, frappé par le nombre de poulains qui mourraient pendant les hivers rigoureux, pris un arrêté prescrivant à tous les propriétaires de chevaux usant, pour ceux-ci, des pacages communaux, de rentrer ces animaux pour la nuit, pendant la mauvaise saison. Cela amena à ce que chaque année, à la fin novembre, soit effectué un rassemblement de ces poneys afin de les tenir pendant trois mois dans des endroits clos, sinon dans des bâtiments, où l'on pouvait leur distribuer du foin, ce qui était fait notamment pour ceux du marquis de Lur-Saluces.

Ces distributions de fourrage avaient pour but, non seulement de suppléer à l'insuffisance du pacage sur ces étendues restreintes, mais encore de rendre les chevaux plus dociles, notamment ceux destinés à la vente.

C'était, certains à cheval, certains à pied, que les hommes opéraient pour rassembler les poneys et les amener jusque dans un parc, c'est-à-dire une sorte de grande bergerie ou bâtiment construit pour abriter le bétail, où chaque propriétaire venait prendre les siens.

Selon M Maurice Laparade, les étalons étaient lâchés dans les marais avec les juments, et il y en avait deux pour une quarantaine de juments. C'était surtout au printemps qu'avait lieu la mise bas.

- Sur les Barthes

Jadis et presque vers le milieu du 20^{ème} siècle l'élevage de petits chevaux était pratiqué sur les Barthes en amont et en aval de DAX.

Sur ces prairies à l'encontre de ce qui se faisait sur le littoral, les étalons n'étaient pas laissés en liberté. Les juments étaient amenées individuellement à la saillie. Les poulains mâles étaient retirés au plus tard à l'âge de 2 ans. Il pouvait y avoir des saillies accidentelles mais on peut se rendre compte que sur les Barthes depuis fort longtemps, les chevaux n'étaient pas à l'état sauvage comme c'était le cas de ceux vivant sur la côte de l'atlantique.

Les propriétaires des juments ou les métayers à qui elles étaient confiées allaient voir ces bêtes. Certaines venaient à l'appel de l'homme et se laissaient attraper. Des piétons pouvaient

passer au milieu des groupes de chevaux sans les mettre en fuite. Sur certaines parties, les juments pouvaient passer toute l'année, sur d'autres parties elles étaient retirées en hiver lorsque les vannes des digues étaient levées pour que les eaux de l'Adour viennent colmater le terrain afin d'y produire du foin au printemps.

1.1.3.2 Mode de vie actuel.

Sur la liste des éleveurs de l'année 2000 publiée pour le salon du cheval, il y a 35 éleveurs dans les Landes et 16 éleveurs hors berceau de race. Sur les éleveurs landais il y en a treize qui vivent à proximité des Barthes de l'Adour ou du Luy (affluent de l'Adour qui le rejoint vers Saubusse).

On peut donc dire qu'actuellement beaucoup de poneys landais ne sont plus élevés en liberté sur les Barthes.

Dans les Barthes communales, les poneys sont lâchés en liberté. Par contre, sur les Barthes à foin, les poneys sont lâchés entre la fin des récoltes du foin et le début de la repousse de l'herbe (Février Mars). Les mâles entiers de plus d'un an sont interdits pour éviter des accidents de reproduction. Les saillies ont lieu à la ferme où vit l'étalon.

Les « Barthes » (habitants des villages situés au bord des Barthes) les plus mordus ne peuvent pas passer un jour sans aller faire un petit tour dans les Barthes.

Certains poneys sont rentrés le soir ou au moment des poulinaiges, chez M Castagnet (éleveur à Rivière), par exemple, les juments et les jeunes poulains rentrent quand ils veulent à l'écurie pour repartir à leur guise une fois leur repas terminé [6].

Les poneys sont rentrés surtout lors des inondations.

1.1.4 Aptitudes.

Au 19^{ème} siècle, M Grandjean, inspecteur des forêts, écrivait « La race landaise, petite et rustique cache une résistance, une agilité surprenante et une sobriété peu commune, qualités appréciables dans ce sable mou où le pied enfonce à chaque pas » [27][9].

Le poney landais est un poney apte à toutes les disciplines de l'équitation.

1.1.4.1 L'attelage.

Ses allures régulières et rapides, son endurance en font un remarquable poney d'attelage. Les auteurs anciens ont rapporté que Friquet poney landais bai de 1,26 m couvrait le kilomètre en 2mn et onze secondes et que Petit Faust landais alezan trottait sur une piste dans des allures brillantes et régulières en 2 mn pour un kilomètre.

Son endurance et son caractère stable font merveille dans cette discipline.

En 1979 Jongleur a trotté le kilomètre en 1mn 46,6sec sur l'hippodrome d'Arras. En 1981 et 1982, il a été champion de France d'attelage à un poney. Le 14 Avril 1985, il a trotté de Fontainebleau à Chartres en 6 h 22mn soit 100 km à la moyenne de 15 km/h.

Takirou a été champion de trot attelé en 1988 .

Duc de Pouy a été quatrième au championnat de France d'attelage [12] .

1.1.4.2 Le dressage.

Son caractère docile et stable, la qualité de ses allures (amplitude, régularité, tonicité), son aspect de petit cheval sont autant d'atouts pour le voir figurer en bonne place dans les compétitions de dressage. En voici quelques exemples

- Fandago de Pouy vice champion de France du dressage cycle classique 4 ans à Fontainebleau.
- Colonel Landais (fils de Jongleur) champion régional et interrégional 2001 en dressage C1, 4 ième au Championnat de France 2001 en dressage C1 élite (la catégorie la plus élevée).
- Rêve Landais gagnant et classé à de nombreuses occasions en dressage.

1.1.4.3 Le concours complet.

Photo 4 : Tourbillon Landais (photo personnelle)



Son endurance, sa franchise et ses aptitudes en dressage, en font une monture de choix pour le concours complet d'équitation qui est le sport équestre complet par excellence. Il réunit les trois disciplines le dressage, le saut d'obstacle et le cross plus un parcours routier dans les grandes épreuves.

Il met en valeur des poneys francs et endurants car le parcours de cross pénalise particulièrement en temps les refus et les retards. Les poneys landais sont des poneys auxquels on peut accorder une grande confiance sur le cross. Ils ont souvent une bonne classe de galop et une grande franchise devant les obstacles.

- Vent des Landes a été vice champion de France D1 élite en CCE, a participé à deux championnats d'Europe de CCE à des concours internationaux, a fait trois saisons de concours en grand prix et était encore présent en 2002 sur ce type d'épreuves difficiles faisant preuve d'une remarquable longévité à ce niveau.

- Crac Landais a également, à la même époque, participé à des grands prix CCE.

Ces poneys excellents ne doivent pas faire oublier de nombreux landais moins connus qui se classèrent avec régularité dans cette discipline Alpine Landaise, Napolitain du Loir, América Landaise, Ultrason Landais, Tourbillon Landais, Vodka Landaise, Rêve Landais (champion de France CCE 2001) [5].

1.4.1.4 Le concours de saut d'obstacles.

Photo 5 : America Landaise au Championnat de France Poney 1999
(photo personnelle)



Le poney landais est une monture particulièrement adaptée aux enfants dans cette discipline car c'est un poney de sport plus facile à manier que bien des poneys anglais près du sang (type Welsh) ou des poneys français de selle ayant un fort pourcentage de sang arabe, et un caractère parfois très vif. Les poneys landais de petites tailles (moins de 1,30 m) peuvent permettre à des jeunes enfants de pratiquer la compétition.

En 1991, les landais se distinguent au championnat de France du Touquet

- en CSO B1 Hardi Petit (par Caïd et Princesse est 3 ième), il sera ensuite quatre fois champion de France.
- en CSO B2 Polka du Bedat (par Ketchup III et Tina) et Hardi (par Springbourne Care Not et Duchesse (par Couscous).

Nous pouvons citer dans cette discipline l'excellent Hardi, champion de France à 20 ans, Démon Landais, vice champion de France quatre ans en cycle classique à Fontainebleau en 1995, et d'autres poneys landais moins célèbres mais tout aussi valeureux Hirison, Ricochet Landais, Napolitain du Loir .

1.1.4.5 Endurance.

L'auteur d'un reportage sur les poneys de Contis [27] rapporte avoir fait le trajet de St Julien en Born à la gare de Morceux en 2 étapes de 25 kilomètres, l'une avec une ponette croisée arabe ou anglo-arabe landais et la seconde avec une pure landaise. Les deux juments mirent le même temps pour parcourir la distance mais la jument croisée, aux allures brillantes avait besoin de souffler en fin d'étape, alors que la landaise pure trottait mais avec une extrême régularité, sans ralentir un instant et à peine arrivée à Morceux, elle est repartie au même train pour regagner son écurie. C'est un exemple d'endurance et de résistance à la fatigue que les anciens auteurs reconnaissaient aux landais. On peut signaler que Dagobert, étalon, fils de Couscous, a participé en la terminant, à la première course d'endurance de Florac en 1976 soit 117 km en 9 heures.

1.1.4.6 Loisirs.

Le poney landais est tout à fait adapté à un usage en club auprès d'enfants et d'adultes (qu'il est capable de supporter sans problème). Il n'est pas rare de trouver des sujets suffisamment calmes et équilibrés pour assurer les leçons d'équitation de tout niveau pendant la semaine et se distinguer en compétition le week-end.

De plus, sa rusticité lui permet d'être entretenu au pré toute l'année avec un complément en hiver. Il peut n'être ferré qu'aux membres antérieurs s'il travaille sur un sol dur ou en compétition. Ces critères économiques peuvent avoir leur importance pour rentabiliser un poney club.

1.1.4.7 Entretien des prairies humides.

Le Dr Soulé [28] nous rappelle que le landais s'adapte très bien aux pâtures humides et aux bordures de rivières. C'est donc une race tout à fait apte à entretenir les réserves naturelles humides (Barthes de l'Adour, réserve naturelle de Bruges en Gironde ou celle de la Brenne).

Dans la réserve naturelle de l'Etang de Cousseau (gérée par la S.E.P.A.N.S.O) à 50 km à l'ouest de Bordeaux, les poneys landais associés à des vaches transhument entre la forêt en hiver et le marais en été depuis 1990.

1.2 Utilisation ancienne.

Au 19^{ème} siècle les petits chevaux landais étaient utilisés comme montures par les métayers car il y avait encore très peu de routes. Presque chaque métairie avait une poulinière. Elle portait au marché les légumes, châtaignes, volailles, gibiers et le métayer avec souvent sa femme en croupe. Dans l'ouvrage « De l'agriculture et du défrichement des landes » de 1839, l'auteur fait remarquer que ce fardeau était porté hardiment par ces petits chevaux maigres [27].

Certains étaient employés à des travaux agricoles (transport de fumier, de récolte, de bois) mais les gros travaux étaient effectués par des bœufs ou des mules. Quand la contrée eut des routes, les landais furent attelés aux carrioles des paysans et à celles des boulangers, laitiers, bouchers et autres commerçants pour leurs livraisons. Quelques-uns étaient utilisés par des châtelains sur de petites voitures légères ou servaient de monture aux enfants.

Tous les animaux vendus ne restaient pas dans l'aire géographique de la race. Les ventes avaient lieu dans les foires (Dax, St Geours en Marenne, en Chalosse à Labouheyere en pleine Landes). Dans la deuxième moitié du 19^{ème} siècle et au début du 20^{ème} siècle, des marchands de chevaux de Paris et d'autres départements venaient faire des achats sur ces foires, comme ce fût le cas vers 1913 de M Georges Henri et ses fils établis aux Mans. Ceux-ci (d'après un reportage de 1913 dans « Le sport universel illustré »), se rendaient acquéreurs à Dax d'environ 300 poneys. Ils revendaient les meilleurs dont la taille variait entre 1,20 m et 1,40 m dans les châteaux pour être attelés à de petites voitures, ou servir de montures à des enfants ou pour les jardiniers. Ces poneys étaient très demandés dans la Sarthe. Le Dr Soulé rapporte que des poneys acquis par un marchand Mayennais étaient revendus aux fermiers en Normandie ou en Bretagne pour la collecte du lait dans les prairies éloignées des fermes.

Le poney landais aurait été également utilisé dans les mines Anglaises pour tirer les chariots des troupeaux entiers auraient été exportés outre Manche [12].

De nombreux poneys landais participèrent à des courses attelées. C'étaient des raids hippiques sur route qui se déroulaient sur plusieurs jours et qui étaient très en vogue dans le Sud Ouest à la fin du 19 ième siècle et le début du 20 ième siècle. Les poneys landais étaient souvent vainqueurs à la dernière étape grâce à leur remarquable endurance.

On doit enfin mentionner une utilisation de certaines juments élevées dans les Barthes pour la chasse au gibier d'eau. Le chasseur se dissimule derrière la jument la conduisant avec une corde, tout en la laissant brouter, il se rapprochait lentement du gibier. Quand il estime être à bonne portée, il tire le canon du fusil posé sur le dos de la jument qui ne bronche pas lors de la détonation. Les juments sont qualifiées de guitères (guit signifiant canard en patois).

Figure 2 : Technique de chasse avec une guitère [28].



1.3 La disparition de la race.

1.3.1 La disparition des trois dernières populations chevalines du littoral [27]

- Le troupeau de Porge disparut en premier vers 1913. Il comportait de 30 à 35 bêtes peu avant sa liquidation. La raison de la suppression de ce troupeau fut la suivante après qu'une jument de gros trait fut mise au repos sur les terrains de parcours de ces chevaux, elle s'échappa sur les terres cultivées, entraînant avec elle les poneys. Il fut donc décidé de capturer le troupeau et de le vendre à un marchand. Les poneys furent pris au piège dans un corral après avoir été chassés par un avion qui volait à très basse altitude.
- Les chevaux de Vendays.

En 1944, les Allemands avaient miné les lèdes de la commune de Vendays en prévision du débarquement et un certain nombre de chevaux périt sur ces engins. D'autres furent abattus pour se procurer de la viande à bon compte. En Septembre 1953, le troupeau était réduit à huit bêtes et il fut supprimé peu après à la suite d'un accident mortel du fait d'une collision d'une automobile avec un des « lédons ».

- Les poneys du marais Contis ou chevaux du Braou.

En 1908, l'auteur du reportage paru dans le « Sport universel » avait été informé de la présence d'environ un millier de poneys sur les étendues dépendant de St Julien en Born et de Lit et Mixe, chaque métayer ayant quelques poneys.

D'après le maire de St Julien en Born, le 20 Avril 1970, la population était de 70 en 1930, 50 en 1950 et 10 en 1960.

En 1939 M Laparade rapporte que beaucoup de propriétaires ont vendu leur bétail car les chevaux sortaient du marais et allaient dans les champs et les jardins. De plus, les derniers chevaux vagabondant la nuit sur les routes, ont été la cause d'accidents et il a fallu leur interdire l'accès des marais.

On peut donc dire que les poneys landais « des Pins » ont été des victimes directes du progrès de l'automobile et d'une absence de réflexion qui aurait pu permettre de protéger les cultures par des clôtures.

1.3.2 Les poneys Barthais.

D'après les renseignements fournis le 17 Juin 1970 par la direction de l'agriculture du département des landes, le nombre total de poneys barthais pouvait être évalué approximativement à environ 700 avant 1914 et 200 en 1952.

D'après le Dr Soulé, en 1900, M Théodore Molas, instituteur à Pey, rapporte l'existence de 300 poneys répertoriés ferme à ferme [28].

Le 19 Mai 1970, le Dr Soulé recense environ 50 femelles dans les Barthes de Saubusse et de Rivière, 2 étalons chez les éleveurs des landes et 49 individus dans la région d'Angers. Le 4 Juillet 1970 M Poupard, directeur des haras de la circonscription de Pau, adresse à M Sargos les précisions suivantes [27]

Les poneys barthais sont marqués par la commission de surveillance à partir de 1944. Il y eut six puis huit étalons vers 1950, en 1961, il en restait deux Naser et Rousseau. Depuis 1966, il en reste un seul Couscous. Avant 1944, les particuliers n'étaient pas contrôlés par l'Etat et il n'y a jamais eu d'étalons poneys barthais nationaux.

Paradoxalement, on peut considérer que les Haras Nationaux au début du siècle ont contribué au déclin de la race par leur désintérêt envers les poneys. De plus, d'après l'étude sur le cheval Merens [25], la base de la politique d'élevage équin des Haras, au 18 ième siècle, était qu'il fallait croiser les races pour les empêcher de dégénérer et pour avoir de beaux chevaux.

La cause de cette diminution massive des effectifs est la mécanisation qui supprime peu à peu l'usage des poneys attelés pour le transport des denrées et des personnes.

Les éleveurs se tournèrent vers la production bouchère mais, comme pour le Merens, le format du poney barthais était insuffisant. Il y eu alors introduction d'étalons de trait bretons avec les difficultés de poulinage que cela peut provoquer. En 1947, M Lesbets, éleveur à St Geours de Marenne, précise que presque tous les poneys barthais subsistants étaient croisés de son petit étalon breton.

Dans les années 60, on peut donc affirmer que les poneys landais vivant en liberté sur le littoral (troupeau de Porge de Vendays et du Marais Contis) ont totalement disparu. Les poneys Barthais sont alors en voie d'extinction car le seul étalon « Couscous » va être forcément amené à saillir ses propres filles ou ses demi-sœurs.

La race des poneys landais a donc survécu grâce à un de ses rameaux, le poney barthais, qui a fait l'objet d'un plan de sauvegarde.

II Plan de sauvegarde.

Il y a eu une première tentative de relance en 1951 sous l'égide de M. E Millies-Lacroix, maire et conseiller général de Dax. Le « Syndicat d'élevage du poney Barthais » fut créé, et lors de la réunion constitutive du 21 Juin 1951, il fut défini le type du poney Barthais (1^{er} standard). Le premier concours de race eut lieu à St Geours de Marenne sous la présidence de M De Mezerac et de Montagut, directeur et sous directeur du Haras de Pau. Il y eut des tournées de recensement à Tercis et Pontonx sur l'Adour, au cours desquelles des femelles furent marquées au fer rouge sur la face gauche de l'encolure.

Malheureusement, l'effondrement des prix des poneys entraîna un sabordage de ce syndicat et une accélération du déclin de la race avec des croisements pour obtenir une taille plus rentable pour la boucherie.

La relance de la race du poney landais, en fait du seul type du poney barthais, puisque l'autre poney vivant sur le littoral avait complètement disparu, tint vraiment du hasard et d'événements fortuits.

Le Docteur Henri Soulé, installé à Saubusse, fit l'acquisition à Tercis en 1966 d'une ponette de 15 ans (1,25m) Myrza et de sa fille, Kalinka de 2 ans pour satisfaire l'intérêt de sa propre fille, âgée à l'époque de 12 ans, pour les chevaux. Il fit également l'acquisition, au prix de la boucherie, de cinq vieilles ponettes de 15 à 22 ans (mesurant de 1,27 m à 1,33 m). Certaines portaient la marque appliquée au fer rouge par le Syndicat de l'Elevage du Poney Barthais de 1951. Il eut alors l'idée de relancer la race du poney landais avec un poignée d'éleveurs passionnés des environs proches (M Castagnet, M Verges et Labenne de Rivière et Mme Lalagne, M Laveille de Saubusse). Pour cela, il constitua le « Syndicat d'Elevage du Poney Landais » donnant ainsi au poney Barthais le nom de poney landais pour mieux le situer dans l'esprit du public.

Le syndicat était constitué

D'un président	M Henri Soulé Dr Vétérinaire à Saubusse
De vices présidents	M Charles Castagnet de Rivière M Drieux à Louville M Pierre Labaume de Rivière
Le secrétaire était	M Pierre Lavielle de Saubusse
Le trésorier	M Edouard Vergez de Rivière et un conseiller technique M Darracq Dr Vétérinaire à Dax.

2.1 Motivation

Lors de notre visite sur les Barthes en 2001, en compagnie du Dr Soulé, on a bien compris l'attachement profond de ce vétérinaire pour cette région où il est né et à cette race de poneys. A la lecture de son fascicule sur les poneys Barthais, on cerne un peu mieux les motivations profondes qui l'ont conduit à s'intéresser à cette race. Il considère, à juste titre, qu'elle fait partie du patrimoine national et du patrimoine local. D'autre part, il pense qu'elle possède des aptitudes naturelles et des qualités intrinsèques qui peuvent répondre aux attentes actuelles des amateurs de poneys de sport. Pourquoi aller chercher Outre Manche des races de poneys alors que les poneys landais ont toutes les qualités requises et un caractère particulièrement agréable ?

Il s'inscrit donc dans cette pensée de 1929 de Janin (selon Veysse citée par Pierson) [30].

« Même si une race pure ne paraît pas satisfaire aux indications économiques du moment, il est du devoir des pouvoirs publics d'assurer la conservation d'un nombre suffisant d'individus de cette race, pour reconstituer celle-ci dès que les circonstances viendront à se modifier. Il s'agit de la sauvegarde d'un héritage dont chaque génération est comptable à l'égard de celle qui succède ».

2.2 Mise en place.

2.2.1 Recensement des animaux.

M. Lavieille et le Dr Soulé entreprirent de recenser les poneys landais dans toute la France. Par cette première démarche, ils procédèrent de la même façon que le feront plus tard les organismes officiels qui s'intéresseront en France aux races à petits effectifs [30].

D'après Jacques Sargos, le Dr Soulé en date du 19 Mai 1970 avait reconnu et inscrivait au [27] Stud Book de la race, qui venait d'être créé, 50 femelles environ dans les Barthes, 2 étalons et 49 individus dans la région d'Angers. Les seuls étalons restant alors étaient Couscous né en 1958 de Monic et Coquette noir rubican propriété de M. Lavieille (Saubusse) et Caïd étalon né en 1959 alezan propriété de M. Bacqué (Paris).

On retrouvera par la suite Troubadour étalon bai né en 1962 propriété de M. Sanson (département 53) et Sire de Ligne étalon bai brun né en 1960 propriété de M. Jacques Roy (département 49).

2.2.2 Démarche.

En 1971, il y a officialisation du standard et rédaction du livre généalogique approuvé le 15/11/1971. Ce standard fut mis au point par le Dr Henri Soulé avec M Henry Blanc, chef du service des Haras et M Dassonville [28] (voir paragraphe 1.1.1.2).

Ils décident de distinguer les poneys de race pure et ceux aux origines un peu moins certaines ou issus de croisements.

Article 12 - Le registre d'inscription comprend

1° Livre A, où sont inscrits soit à titre initial, soit au titre de l'origine, les sujets absolument conformes au standard de la race ayant au moins trente mois pour les mâles et les femelles, et présentant une taille comprise entre 1,20 m et 1,35 m.

2° Livre B, où sont inscrites les femelles comprises entre 1,20 m et 1,42 m n'ayant pas été conformes au Livre A, mais ayant le type poney landais dominant et les femelles issues de croisements de femelles landaises avec un étalon de la race « Welsh », ou un étalon pur sang arabe. Ne peuvent bénéficier de cette disposition que les étalons de race admis par le bureau de l'Association Nationale du Poney Landais.

3° Une liste d'éleveurs.

- Article 13 – Il définit le berceau de race et les inscriptions à titre initial (voir paragraphe 1.1.1.2).

Le 7 Juin 1967, il y eu à l'hippodrome de Vincennes une journée du poney. Une sélection fut pratiquée par M. Poupart, directeur du Haras de Pau. En accord avec le syndicat d'élevage du poney landais, il fut décidé par les Haras d'introduire du sang Welsh et arabe pour éviter une trop grande consanguinité.

2.2.2.1 Croisements.

Le 27 Mai 1971, M. Poupart fait savoir qu'un étalon national Welsh, Springbourne Care Not et un étalon national arabe In Chaalah, sont en service à Saubusse.

Les critères d'introduction de ces deux races furent essentiellement la taille et l'absence de gris [27] qui n'est pas admis chez les landais. M. Sargos, dans son article désapprouve le choix de l'étalon Welsh, car d'après Messieurs Pietrement et Sauson, les poneys du pays de Galles constituent une variété d'une des six races ayant eu leur berceau en Europe occidentale, l'irlandais de type concaviligne, et n'appartiennent pas à l'Aryenne ou asiatique rectiligne dont la landais est issue. Par contre le sang arabe pour lui est plus une retrempe plutôt qu'un croisement car l'arabe est pour lui une race aryenne.

En fait, dans la réalité, Springbourne Care Not est à l'origine d'une lignée tout à fait intéressante car il est le père de Hardi en 1973 (qui vient d'être agréé dans la race) et de Granval né en 1972 agréé et lui même père de Menestrel.

On peut noter tout de même que Hardi ne fut pas un poney d'utilisation très facile ce qui fait ressortir les inconvénients des croisements (perte des caractères de la race). Par contre In Chaalah n'apporta rien de positif car il était déjà peu prisé dans sa race et son caractère était difficile.

Dans le livre généalogique de 1973, on trouve également Iricho étalon national né en 1959 autorisé à reproduire en landais. Ce dernier est également à l'origine d'une très bonne lignée de poneys. Il a produit deux étalons Fleuron en 1971 (mère Sophie Landaise par Rousseau) ce qui est intéressant pour la diversité des souches et Kim V en 1976.

2.2.2.2 Lignées.

- Sur la lignée de Couscous [Annexe 1], ont été agréés huit étalons entre 1967 et 1977. On remarque que trois étalons ont des mères inscrites au livre généalogique lors du premier recensement sans que l'on connaisse avec certitude leur origine (Myrza, mère de Bistouri en 1967, Poupée mère de Caprice en 1968, Coca mère de Dagobert en 1969) [14].

Les autres étalons introduisent, par les mères, le sang de Rousseau étalon disparu Calinka, fille de Rousseau mère de l'étalon Figaro en 1971, de Jazy en 1975 et Eclair en 1970, Fanny fille de Rousseau mère de Cristobal en 1968 et de Eider en 1970.

Nous remarquons également que toutes les mères de ces étalons sont inscrites au livre A qui rassemble les poneys absolument conformes au standard de la race.

De cette lignée s'est détaché l'étalon Caprice né en 1968, qui eu sept descendants mâles agréés étalons dont l'étalon national Fandango de Pouy, pour lequel on retrouve aussi la lignée de Fleuron (donc de Rousseau étalon disparu).

- La lignée de Caïd a permis d'agréer six étalons de 1968 à 1975. On note cependant que trois étalons ont à la fois Caïd pour père et pour grand père maternel Jet, Jongleur et Jaseur tous nés en 1975.

De plus, trois mères d'étalons sont inscrites au livre B (Coquette mère de Coquin né en 1972, Blondie mère de Diabolo et Behobie mère de Jongleur) donc un peu moins conformes à la race .

De Jongleur, fils de Caïd, vont descendre de nombreux étalons agréés dont les deux étalons nationaux Bonbec Landais 1989 et Demon Landais 1991.

- La lignée de Troubadour a permis d'agréer l'étalon Dandy né en 1969 (produit d'une femelle recensée dans le département du 53 et inscrite au livre A) qui est lui même père de Queribus du Lac en 1982 et grand père de Brigand de Cazala né en 1989 et Flambeau Barthais né en 1993.

- Sire de Ligne a produit un étalon agréé en 1969 Dalou dont la mère est inscrite au livre A.

- On peut aussi signaler l'usage d'autres étalons arabes mais un peu plus tard

- Pomerant né en 1973 qui a produit de 1979 à 1987 en landais dont un étalon agréé landais Quadko de Nautiac né en 1982.
- Saïd d'Espiens né en 1975 qui a produit de 1981 à 1986 sans fournir d'étalon landais.
- Slowski Polski né en 1976 qui a produit de 1980 à 1987 en landais sans fournir d'étalon.

Nous n'avons pas d'information sur leur taille ni celle de leurs produits qui sont, de toute façon, inscrit au livre B à la première génération.

Au démarrage du sauvetage de la race, ont été agréés, avant même la création du livre généalogique (approuvé le 15 /11/1971), tous les fils de Couscous retrouvés dans toute la France pour éviter à ce dernier de saillir ses filles ou ses demi-sœurs (ce qui fut le cas parfois auparavant avec, d'après le Dr Soulé, des produits qui ne étaient pas à la naissance, ce qu'il attribue à la consanguinité).

2.2.2.3 Analyse de la démarche.

La démarche employée lors du sauvetage consiste donc, dans l'ordre

1) établissement du standard d'après des documents de 1951.

2) multiplication des mâles

3) introduction de mâles de races d'un modèle proche sur des critères morphologiques de taille et de couleur (sans prendre en considération les critères de comportement et de rusticité).

Dans un deuxième temps, l'Association et les Haras organisent chaque année un concours des étalons à Mont de Marsan et un concours national d'élevage à Dax Championnat des femelles (en Août lors des fêtes de Dax). Ces concours permettent de sélectionner les meilleurs sujets et d'éliminer ceux qui ne correspondent pas au standard de la race puisque le livre du Stud Book du poney landais autorise une inscription à titre initial. Ces concours permettent de mettre en avant les meilleurs sujets et de donner une orientation à l'élevage et aux éleveurs des bases pour leur travail de sélection. Pour les poneys landais, il y a surtout une recherche d'homogénéité dans la race qui, d'après le Dr Soulé, a atteint son apogée au concours national de 1990 sous la houlette de M Col successeur de M Poupart à la tête du Haras de Gélos pendant 15 ans.

2.3 Personnes et organismes impliqués.

2.3.1 L'Association Nationale du Poney Landais.

Faisant suite au Syndicat d'Élevage du Poney Landais constitué le 19/05/1967, l'Association Française du Poney Landais (4/09/69) devint l'Association Nationale du Poney Landais (ANPL) le 25/02/1971 enregistrée le 13/03/1971 à la préfecture de Dax.

2.3.1.1 Les missions de l'ANPL [3]

- L'information et la promotion de la race à travers toutes les manifestations nationales
 - Salon de l'agriculture
 - Concours national des étalons landais (Mont de Marsan)
 - Foire de Bordeaux
 - Concours national des juments landaises (Dax)
 - Sologne Pony (Lamotte Beuvron)
 - Equitalyon (Lyon)
 - Cheval passion (Avignon)
 - Forum cheval (Toulouse)
 - Salon du Cheval, du Poney et de l'Ane (Paris)
- La tenue du livre généalogique avec les interventions auprès des différentes institutions de tutelle (Haras Nationaux, Institut du cheval chargé de la tenue du SIRE).
- La défense des intérêts des éleveurs auprès des instances locales, départementales, régionales et nationales.
- Conseils et orientation pour l'élevage et l'achat de poneys landais (choix des reproducteurs, conseils en méthodes d'élevage).

2.3.1.2 Programme annuel d'action de l'ANPL envisagé pour 1999

- Actions techniques

* La répartition du budget d'actions techniques [11]

- Gestion du Stud Book	382 Euros
- Visite d'élevages hors berceau	1524 Euros
- Suivi du troupeau de mâles en « pépinières » (Pâturages réservés aux entiers de 3 ans et moins)	1067 Euros
- Publication d'un catalogue et annuaire des étalons	2744 Euros
- Location d'un étalon d'une lignée non exploitée en berceau de race	2286 Euros
- Clôturer 15 hectares de prairies pour les entiers de 3 ans et moins	11433 Euros

* Financement des actions techniques.

- La gestion du Stud Book est financé par les éleveurs adhérents.
- Le conseil général des Landes financerait ¼ des clôtures pour les entiers, le suivi du troupeau de mâles en pépinière, 1/3 du catalogue et annuaire des étalons.
- Le conseil régional de l'Aquitaine financerait la visite des élevages hors berceau, une partie de la location d'un étalon hors berceau et un tiers du catalogue et annuaire des étalons.
- Les Haras nationaux financeraient un tiers de l'annuaire des étalons et l'encadrement technique pour la location d'étalon hors berceau.

* Actions de promotion et de commercialisation.

La répartition du budget de ces actions serait

- Organisation des concours nationaux mâles et femelles	382 Euros
- Dotation des concours	16312 Euros
- Actions de communication	1820 Euros
- Présence des éleveurs dans les salons et championnats	11130 Euros

Le financement de ces actions de promotions et commercialisation serait pour

- 16 pour cent les cotisations des éleveurs
- 18 pour cent le conseil général des Landes
- 66 pour cent les Haras nationaux.

* Aides à l'élevage demandées pour 1999.

- Redéploiement des primes pour les saillies des juments accordées par le conseil général des Landes.
- Aides au débouillage des jeunes de 3 ans 5030 Euros
- Aides pour l'accroissement de l'effectif des poulinières 4573 Euros
- Aides pour l'élevage des étalons 2134 Euros

Ces aides proviendraient à 5 pour cent des Haras nationaux, à 11 pour cent du conseil général des Landes et 84 pour cent du conseil régional d'Aquitaine.

* Aide au développement de l'attelage.

L'aptitude du poney landais à l'attelage pour le loisir ou la compétition ferait l'objet d'une promotion financée pour 29 pour cent par les Haras nationaux et 71 pour cent par le conseil régional d'Aquitaine.

L'Association ANPL gérerait un budget de 71200 Euros en 1999 qui proviendrait pour

- 48 pour cent des Haras nationaux
- 22 pour cent du conseil régional de l'Aquitaine
- 17 pour cent du conseil général des Landes
- 8 pour cent de la direction départementale de l'agriculture

- 5 pour cent des cotisants des éleveurs.

Le programme de développement de la race landaise établi en 1999 n'a malheureusement pas obtenu les financements publics espérés.

2.3.2 Les Haras nationaux.

2.3.2.1 Historique.

Les Haras nationaux, créés en 1665 par Colbert supprimés en 1790 et rétablis en 1806 par Napoléon 1^{er}, furent réorganisés en 1874 par la loi Bocher. Le service des Haras est chargé de l'ensemble des questions hippiques de nature technique, économique et scientifique. Sa compétence s'étend à la production, la commercialisation et l'utilisation des équidés [25].

2.3.2.2 Missions.

- l'élaboration et la mise à jour du règlement du livre généalogique en concertation avec l'ANPL.
- la répartition des crédits publics pour le soutien de l'élevage et l'amélioration de la qualité
 - primes lors des concours d'élevage
 - aides à l'achat de poulinières ou la location d'étalons
 - achats d'étalons nationaux
 - aide à l'achat de poneys de remonte pour les clubs
- la collecte, le traitement et la diffusion des informations liées à l'identification des chevaux, l'enregistrement et le contrôle des ascendants, de la filiation, des performances.

Dans ce cadre, les Haras nationaux, depuis trois ans, font une carte ADN des produits à immatriculer pour vérifier leurs origines.

2.3.3 Les éleveurs.

Ce sont les acteurs essentiels de cette sauvegarde et même si l'attachement à cette race est important, la notion de débouchés et de rentabilité est essentielle pour eux.

D'après l'enquête de Juin 2001 et d'après la secrétaire de l'ANPL, on peut les diviser en deux catégories [11]

- Les éleveurs traditionnels souvent retraités qui disposent de moyens financiers limités, utilisateurs des prairies communales, qui n'ont pas toujours la possibilité de valoriser leurs produits après trois ans.
- Les éleveurs plus récents, pas forcément dans le berceau de la race, qui ont un objectif d'utilisation et de valorisation des produits adultes.

III Résultats

3.1 Effectifs

3.1.1 Cheptel total.

En 2000, l'association ANPL répertoriait un cheptel de [11]

- 26 étalons
- 211 poulinières
- 52 poulains mâles
- 65 pouliches
- 87 poneys au travail

Soit un total de 441 individus, donc par rapport aux effectifs de 1970, une progression de 400 pour cent.

3.1.2 Cheptel reproducteur.

3.1.2.1 Composition et destination des saillies en 1999.

En 1999, d'après les statistiques des Haras nationaux, le cheptel reproducteur se répartit en

- 140 ponettes landaises saillies dont 129 pour produire du poney landais.
- 25 étalons landais en activité (soit 3 pour cent du total des étalons poney en activité)
- 74 naissances de landais enregistrées en 1999, soit 1 pour cent du total des naissances de poneys
- 48 éleveurs adhérents à l'association, soit 1 pour cent du total des éleveurs de poneys.

Destination des saillies des étalons landais en 1999.

181 saillies (112 en liberté, 69 en main) réparties comme suit

- 129 saillies destinées à produire des poneys landais (71 pour cent des saillies)
- 9 saillies destinées à produire des poneys inscriptibles dans un autre Stud Book.
- 43 saillies destinées à produire des poneys non inscriptibles dans un Stud Book.

Destination des saillies des ponettes landais en 1999.

140 ponettes landais saillies réparties comme suit

- 129 saillies destinées à produire des poneys landais (92 pour cent des saillies)
- 10 saillies destinées à produire des poneys inscriptibles dans un autre Stud Book

- 1 saillie destinée à produire des poneys non inscriptibles dans un autre Stud Book.

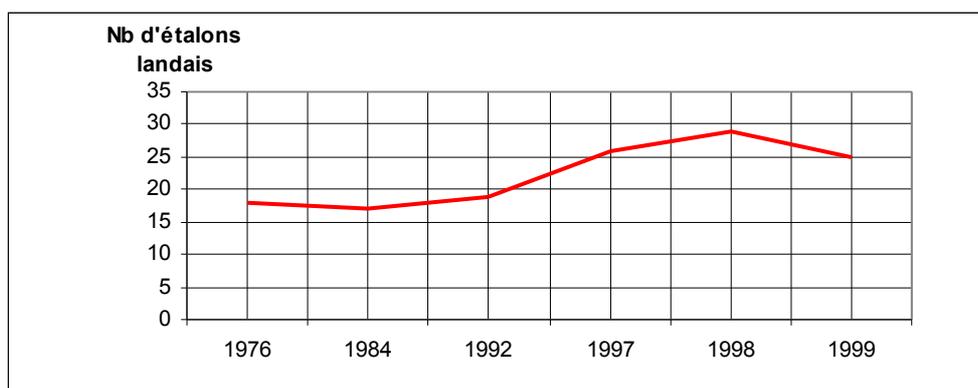
3.1.2.2 Evolution du cheptel reproducteur.

3.1.2.2.1 Généralités.

Tableau 2 : Evolution du nombre d'étalons landais en activité entre 1976 et 1999 [11]

Année	Nbe
1976	18
1984	17
1992	19
1997	26
1998	29
1999	25

Figure 3 : Graphique de l'évolution du nombre d'étalons landais entre 1976 et 1999.

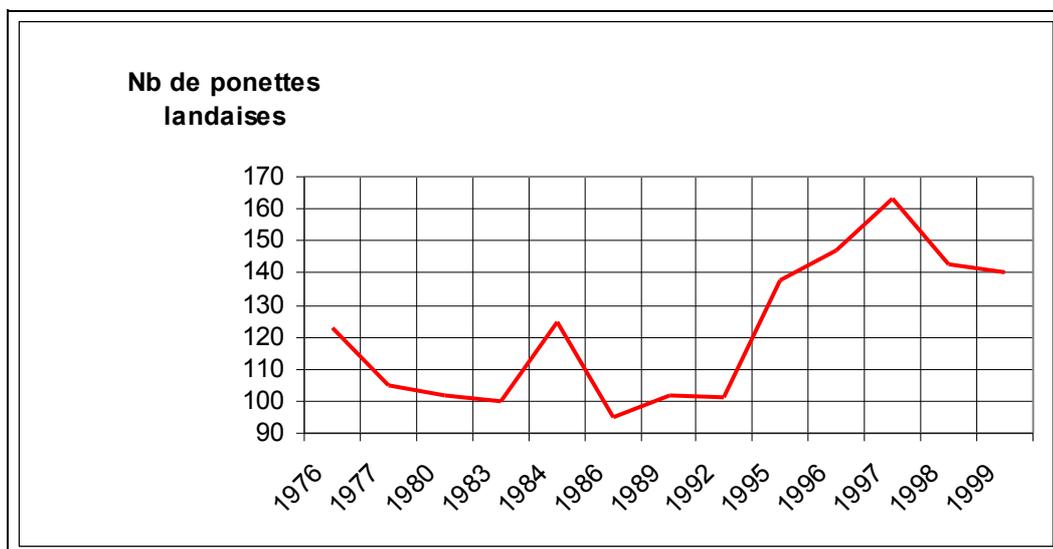


Après un léger repli dans le milieu des années 80, on peut constater une augmentation rapide jusqu'en 1998.

Tableau 3 : Evolution du nombre de ponettes landaises entre 1976 et 1999 [11].

Année	Nbe
1976	123
1977	105
1980	102
1983	100
1984	125
1986	95
1989	102
1992	101
1995	138
1996	147
1997	163
1998	143
1999	140

Figure 4 : Graphique de l'évolution du nombre de ponettes landaises entre 1976 et 1999



On peut noter deux diminutions d'effectif entre 1976 et 1992, puis une augmentation importante jusqu'en 1997.

3.1.2.2.2 Evolution des naissances.

Sur l'annuaire de la monte 1999 et des naissances 2000, on a 78 produits vivants (données enregistrées au SIRE le 13/04/01) répartis comme suit

Tableau 5 : Répartition des naissances par région en 2000 [23].

Région du lieu d'élevage	Produits vivants
Aquitaine	57
Basse Normandie	1
Bretagne	1
Centre	7
Midi-Pyrénées	6
Pays de la Loire	5
Poitou-Charentes	1
Total	78

Tableau 6 : Répartition des naissances par circonscription en 2000 [23].

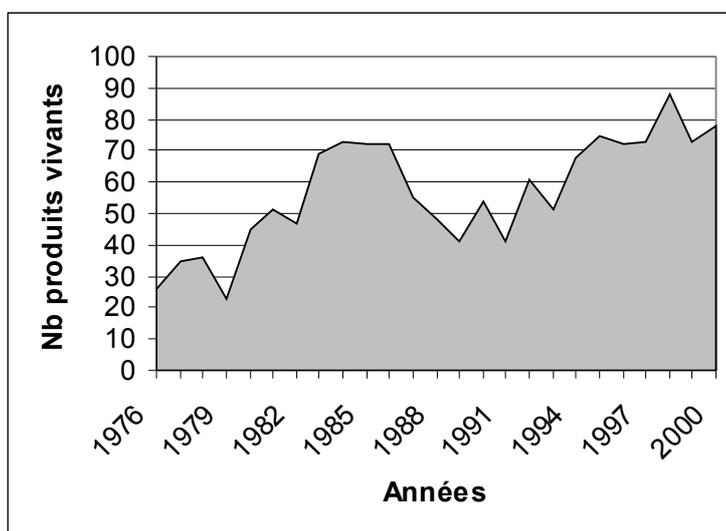
Circonscription du lieu d'élevage	Produits vivants
Blois	7
Gelos	40
Lamballe	1
le Lion-d'Angers	5
Saint-Lô	1
Saintes	1
Tarbes	6
Villeneuve sur Lot	17
Total	78

Les naissances ont toujours lieu essentiellement dans le sud-ouest et dans la circonscription de Gelos

Tableau 7 : Evolution des naissances des poneys landais entre 1976 et 2000 [21].

Année	Produits vivants
1976	26
1980	45
1985	72
1990	54
1995	75
2000	78

Figure 5 : Graphique de l'évolution des naissances des poneys landais entre 1976 et 2000.



On note une multiplication par trois des produits vivants entre 1976 et 2000.

3.1.2.2.3 Evolutions récentes depuis 1999.

- Cheptel reproducteur

En 2001

- 20 étalons poneys landais en activité
- 117 ponettes landaises saillies dont 100 ponettes saillies pour produire du landais
- 66 naissances enregistrées (soit 1 pour cent du total des naissances de poneys)

En 2002 (chiffres provisoires au 02 /11 /2002)

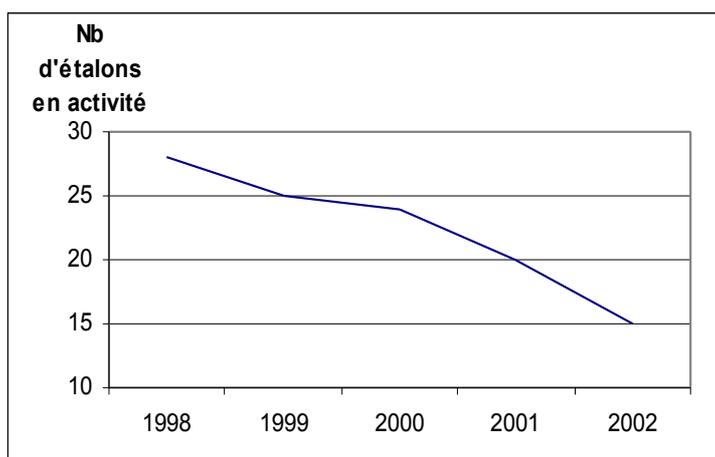
- 15 étalons poneys landais en activité
- 81 ponettes landaises saillies en activité dont 66 ponettes pour produire du poney landais
- 47 naissances enregistrées.

Bien que les chiffres en 2002 soient provisoires (on peut penser qu'en Novembre, les saillies de 2002 ont été enregistrées de même que les naissances), on note une baisse inquiétante des effectifs aussi bien des étalons que des poulinières en activité et des naissances.

Tableau 8 : Evolution récente du nombre d'étalons en activité entre 1998 et 2002 [23].

Année	Nbe
1998	28
1999	25
2000	24
2001	20
2002	15

Figure 6 : Graphique de l'évolution récente du nombre d'étalons entre 1998 et 2002

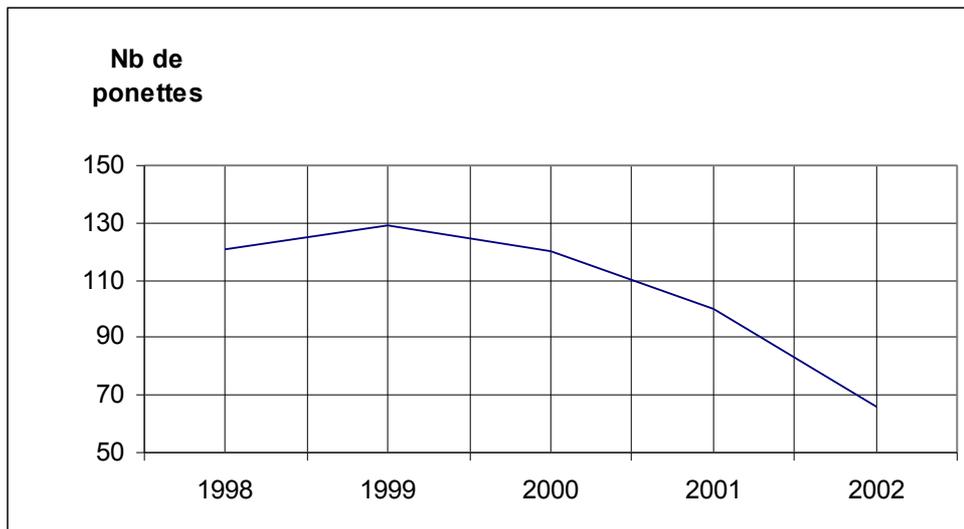


Entre 1998 et 2002 le nombre d'étalons en activité a été divisé par deux [16][17][19].

Tableau 9 : Evolution récente du nombre de ponettes saillies pour produire du poney landais entre 1998 et 2002.

Année	Nbe
1998	121
1999	129
2000	120
2001	100
2002	66

Figure 7 : Graphique de l'évolution récente du nombre de ponettes saillies pour produire du poney landais entre 1998 et 2002

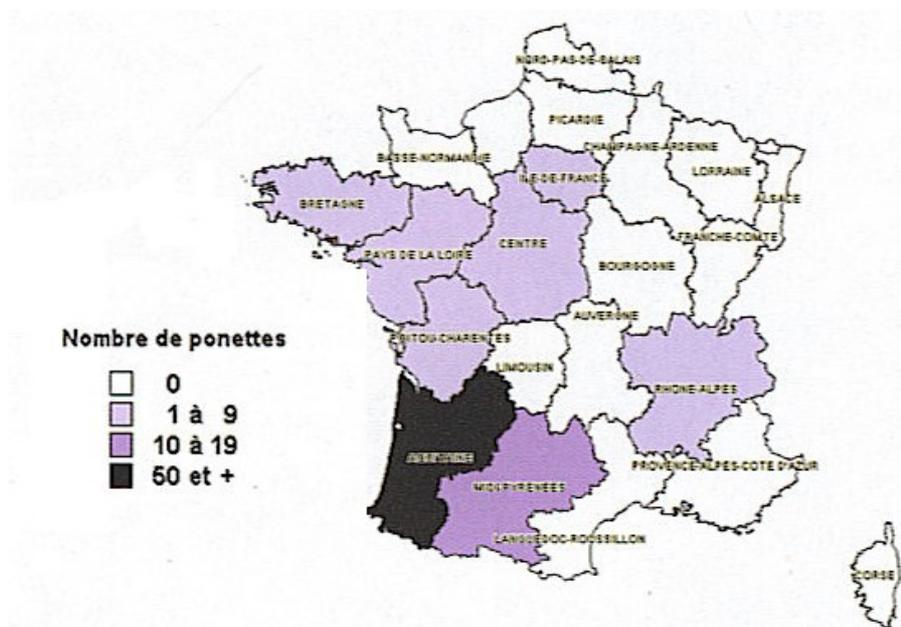


On observe que le nombre de ponettes saillies pour produire en landais entre 1999 et 2002 a été presque divisé par deux.

3.2 Etat actuel de l'élevage

3.2.1 Zone d'élevage.

Figure 8 : Cartes des poulinières par région en 2002 [19].



La population des poneys landais se concentre toujours dans la circonscription du Haras de Pau. On en trouve également dans l'Ouest et le centre de la France.

3.2.2 Effectifs des éleveurs.

Le nombre d'éleveurs enregistrés évolue ainsi

- 55 en 1998
- 48 en 1999
- 43 en 2000
- 46 en 2001
- 31 en 2002
-

On note une baisse importante du nombre des éleveurs entre 2001 et 2002 de 46 à 31 [16][17][18][19][22]. Cela s'explique par la retraite de certains éleveurs âgés qui ne mettent plus leurs poulinières à la reproduction ou qui les vendent. On peut déplorer depuis quelques années l'arrêt de gros élevages propriétaires d'excellentes souches landaises (M Bacquet et Delavigne en région parisienne).

3.2.3 Taille des élevages.

D'après l'enquête de Juin 2001 [11] qui a porté sur deux tiers des éleveurs répertoriés, les élevages landais sont de petite taille.

Tableau 10 : Répartitions des élevages (d'après 2 /3 des réponses au questionnaire) [11]

Nombre de poulinières	Nombre d'éleveurs
1	6
2	5
3	4

4	4
5	1
6	2
7	2
8	0
9	0
10	1

La plupart des éleveurs ont moins de 5 poulinières, cinq élevages ont 6,7 et 10 poulinières.

La majorité des éleveurs possède seulement des poulinières landaises quelques uns ont une poulinière d'une autre race et deux des poulinières de 4 ou 5 races différentes.

Pour ce qui est des étalons

- ❖ 63pour cent n'ont pas d'étalon landais
- ❖ 30pour cent ont un étalon landais
- ❖ 7pour cent ont 3 étalons landais.
- ❖ Aucun n'a d'étalon d'une autre race.

3.2.4 Gestion de la reproduction.

Des prairies clôturées sont mises à la disposition des éleveurs dans les Barthes pour les mâles de 1 à 3 ans et de 2 à 3 ans afin d'éviter les saillies accidentelles et de leur permettre de participer au concours des mâles de Mont de Marsan avant de les castrer. L'hiver, quand les Barthes sont inondés, les animaux doivent être rentrés de même que les mâles de plus de 3 ans qui doivent rester chez leur propriétaire.

3.2.4.1 Type de monte.

Tableau 11 : Répartition des saillies par type de montes. [21]

	Nombre de saillies	Pleines	Fertilité apparente	Vides	% Vides	Sans renseignements	
		nb	p.cent	nb	p.cent	nb	p.cent
En liberté	112	69	62%	23	21%	20	18%
En main	69	48	70%	4	6%	17	25%
TOTAL	181	117	65%	27	15%	37	20%

Les éleveurs utilisent principalement la monte en main ou la monte en liberté. Elles sont pratiques pour l'éleveur car elles demandent peu de technicité et de temps (pas besoin de s'occuper du diagnostic des chaleurs lors de la monte en liberté).

L'insémination artificielle fraîche et congelée est très peu utilisée. Ce type de monte dans une race à petit effectif présente de nombreux inconvénients

- limitation de l'usage des mâles par les risques de blessures ou d'infections (surtout pour la monte en liberté)
- limitation de la productivité des femelles pour les mêmes risques d'infections.
- limitation de la circulation des mâles et de la possibilité de diversifier les origines.

A travers ce type de monte se perpétuent des habitudes anciennes qui sont difficiles à faire évoluer chez les éleveurs âgés.

3.2.4.2 Choix des reproducteurs.

D'après l'enquête de Juin 2001 [11] (portant sur les 2/3 des éleveurs adhérents à l'ANPL), les critères de choix sont

Pour les étalons dans l'ordre,

- Le modèle
- Les origines
- Les performances
- Le caractère
- La production
- La proximité

Pour les juments,

- Les origines
- Le caractère
- Les performances
- La production

Pour le choix entre les étalons privés et les étalons des Haras nationaux, environ la moitié s'adresse aux étalons nationaux, environ 1/3 à leurs propres étalons et 1/3 à un étalon privé extérieur à l'élevage.

Le choix des étalons des Haras nationaux est motivé par des critères de commodité, de qualité, de sécurité et de coût.

On peut noter qu'actuellement, seul Demon Landais (étalon national) est vraiment utilisé par les éleveurs pour produire du landais. Il semblerait que Bonbec Landais, étalon national n'a pas donné satisfaction pour ce qui est du caractère de ses produits.

Fandango du Pouy est réformé, Danseur du Pouy est utilisé sur des Pottoks.

Ces étalons ne correspondent pas au modèle recherché par les éleveurs. (Fandango est un modèle grand et lourd).

3.2.5 Débouchés et valorisation des produits.

3.2.5.1 Vente des produits.

- Une proportion non négligeable vend ses produits encore avant 1 an. Il s'agit surtout des éleveurs qui élevaient traditionnellement sur les Barthes et qui laissaient partir les poulains à la boucherie.
- Les éleveurs qui vendent les produits entre 1 et 3 ans vendent des animaux non débourrés, donc à bas prix. Ils le font pour minimiser les coûts d'entretien (compléments nutritifs, vermifugation, vaccinations). Les poneys vont se retrouver soit à la boucherie soit chez des marchands de chevaux de Normandie ou de la région parisienne qui font des bénéfices rapides sans se soucier de mettre en valeur les poulains.
- La plupart des éleveurs vendent leurs produits entre 3 et 5 ans (au delà c'est plus difficile). Ces animaux sont vendus dans ce cas en premier lieu à des particuliers, puis à des centres équestres, enfin quelques produits sont achetés par les Haras nationaux (étalons nationaux, remonte des clubs hippiques). Les produits doivent être débourrés, ce qui est fait dans la plupart des cas par l'éleveur lui même. Quelques éleveurs font appel à un professionnel ou des stagiaires.

Dans les élevages traditionnels, l'absence d'installations équestres ne permet pas ce débouillage.

3.2.5.2 Valorisation des produits.

La plupart des éleveurs participent à des concours qui sont essentiellement des concours d'élevage soit les concours modèles et allures, soit les cycles classiques poneys. Les concours de modèles et allures organisés par l'ANPL en collaboration avec les Haras nationaux sont le concours des étalons à Mont de Marsan et le concours des poulinières à Dax, la participation à ces concours permet

- De faire agréer en étalons les jeunes mâles (voir règlement du Stud Book article 9 en annexe) par la commission d'approbation qui comprend le président de l'ANPL, un ou deux juges membres de l'ANPL, le directeur des Haras nationaux de la circonscription incluant le département des Landes, berceau de la race landaise, le directeur des services vétérinaires qui est invité.

- De confirmer leur livre d'affiliation les femelles par toisage à 3 ans, les mâles par toisage à 4 ans.

- De recevoir les primes distribuées par les Haras nationaux et le conseil général des Landes.

Les concours modèles et allures organisés par l'association du poney français de selle concernent toutes les races (voir règlement en annexe 2), ont lieu loin du berceau de race et sont beaucoup plus coûteux pour les éleveurs (cotisation obligatoire à l'ANPFS). Ainsi au Sologn'pony 2002, au parc équestre de Lamotte Beuvron, on note une faible participation des landais par rapport aux autres races. Mais la qualité de leurs poneys leur permet de gagner l'épreuve Poney 3 ans (1,20 m à 1,30 m) monté toute race avec Loth Cap de Bosc (par Sire des Landes et Urgence Landaise par Caprice).

Les cycles classiques poneys.

Ces concours sélectionnent sur de épreuves d'obstacle ou de dressage les poneys tout au long de l'année (en fonction de la catégorie d'âge) pour une participation à la finale de Fontainebleau au début de Septembre. Il y a peu de cycles classiques organisés dans le Sud Ouest.

Ces concours nécessitent une préparation sérieuse du poney (donc le conserver et l'entretenir après 3 ans) un investissement (adhésion obligatoire à l'ANPFS). Pour ces raisons, peu d'éleveurs traditionnels du berceau de race y participent, mais les éleveurs plus récents ou plus jeunes ou hors du berceau, permettent régulièrement à des poneys landais de figurer à la finale de Fontainebleau.

Cette finale est une vitrine où les éleveurs touchent une clientèle de particuliers et de marchands et peuvent vendre leurs produits à des prix supérieurs aux prix des produits de 3 ans dans le berceau de la race. A titre indicatif, un poney qui est finaliste à 6 ans à Fontainebleau, quelle que soit la race, est vendu autour de 15 000 Euros, alors qu'un poulain au sevrage ou non débouffé est vendu moins de 1 500 Euros.

La plupart des éleveurs concernés par l'enquête font en tout moins de cinq concours par an. La raison invoquée est essentiellement le manque de temps (est-ce bien la véritable raison quand on sait que nombreux sont les éleveurs à la retraite !), le manque de moyens (en particulier de moyens de transport des animaux et de moyens financiers pour les concours plus éloignés), ce qui pourrait être décisif dans les motivations, le manque de cavaliers et de structures pour préparer les poneys.

Les concours organisés par la FFE (DNEP) CSO poneys, CCE poneys, attelage.

Ces concours ne concernent qu'une minorité d'éleveurs qui peuvent bénéficier des structures d'un poney club, car la qualification pour les championnats de France nécessite un travail sérieux et régulier. Les poneys landais qui se distinguent dans les épreuves ont souvent été vendus ou confiés à des particuliers ou des professionnels.

3.2.5.3 La communication des éleveurs.

D'après l'enquête de 2001 [11], les éleveurs, pour se faire connaître, comptent avant tout sur le « bouche à oreille », puis les petites annonces et enfin les concours. Près d'un tiers des éleveurs ayant répondu à l'enquête n'usent d'aucun moyen de communication. L'ANPL joue un rôle important pour faire connaître la race dans les diverses manifestations nationales par sa présence ainsi que dans les manifestations locales. Malheureusement, le manque de moyens financiers limite cette présence. En 2001, elle n'était pas présente au Salon du Cheval de Paris car elle n'a pas pu réunir les fonds nécessaires pour cette manifestation (les aides sont versées en Janvier et le salon se tient en Décembre il n'y a parfois plus d'argent pour assurer le déplacement).

IV Limite du plan.

4.1 Bilan.

- Comparons les chiffres des effectifs des femelles reproductrices landaises avec ceux d'autres races en danger dans l'espèce bovine,

Tableau 12 : Effectifs des races bovines en danger [30].

Nb de Femelles inventoriées $\frac{3}{4}$ sang et plus			
année	1985	1986	1987
Bretonne Pie-Noire	434	420	456
Ferrandaise	230	217	217
Villard de Lans	136	135	125
Béarnaise	122	127	128
Mirandaise	88	135	163
Auroise	72	78	80
Armoricaine	49	49	52
Lourdaise	36	38	50
Froment du Léon	30	29	27
Nantaise	-	59	59
Alpine Herens	30	27	41

On considère qu'une race a un très petit effectif si le nombre de femelles est inférieur à 500. Ces races bovines sont des races à très petits effectifs mais stables ou en très légère augmentation entre 1985 et 1987 (en dessous des 500 femelles).

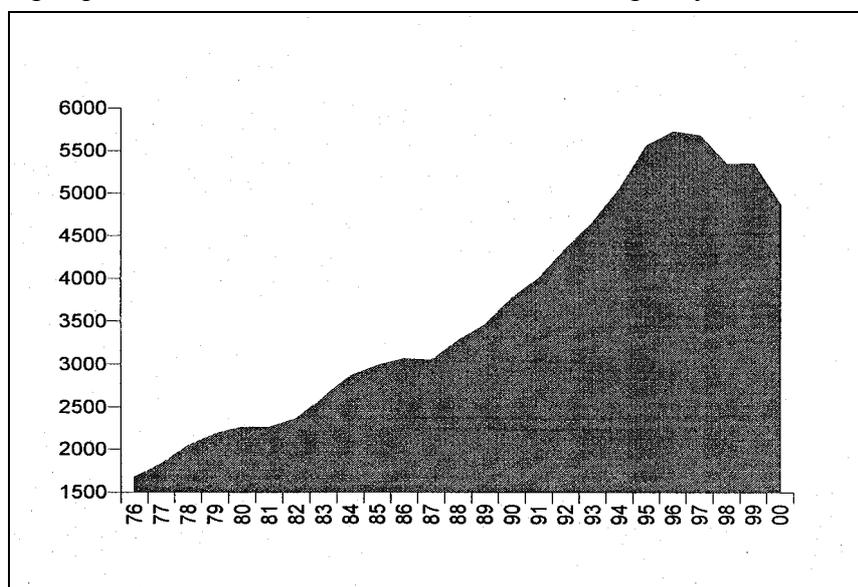
Le nombre de ponettes landaises en activité entre 1976 et 1999 a toujours été inférieur à 170, on peut donc classer le poney landais dans les races à très petits effectifs (nombre de femelles inférieur à 500) (Tableau 3, Figure 4).

- Comparons l'évolution des immatriculations des poneys landais à celles des autres races de poneys.

Tableau 13 : Evolution des immatriculations de poneys entre 1976 et 2000 [21]

Année	Nbe
1976	1675
1980	2267
1985	2989
1990	3778
1995	5564
2000	4869

Figure 9 : Graphique de l'évolution des immatriculations de poneys entre 1976 et 2000



On note une augmentation massive des effectifs globaux de poneys avec un léger repli entre 1995 et 2000.

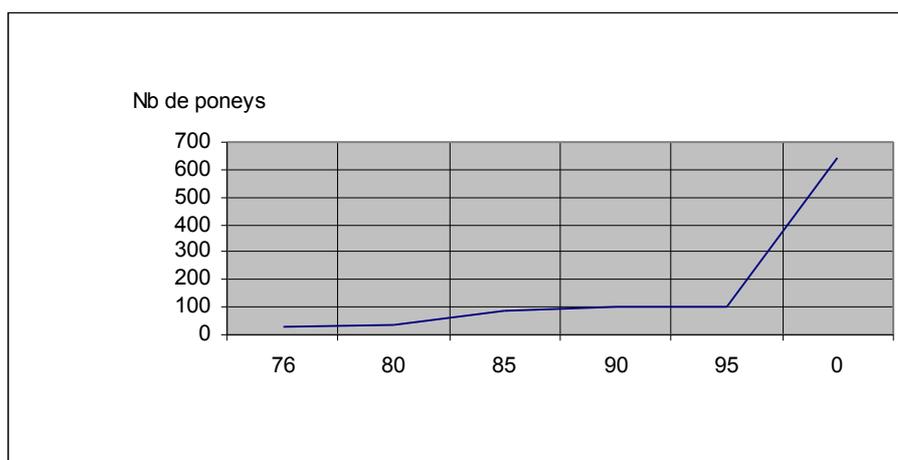
Pour le poney landais l'augmentation des naissances paraît irrégulière avec une baisse en 1990 et le nombre des naissances en 2000 n'est que de trois fois le nombre en 1976 (Tableau 7, Figure 5).

- Comparons les chiffres des naissances des poneys landais à ceux d'autres races équines françaises à faibles effectifs en 1976.

Tableau 14 : Evolution des naissances de Pottoks entre 1976 et 2000 [23]

Année	Produits vivants
76	31
80	34
85	87
90	98
95	102
00	644

Figure 10 : Graphique de l'évolution des naissances de Pottoks entre 1976 et 2000

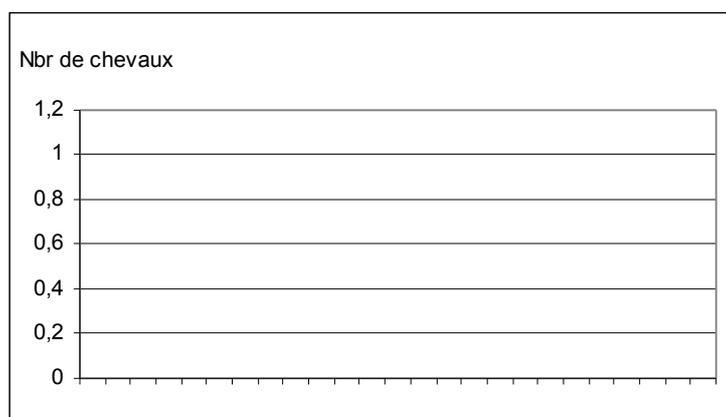


On observe un accroissement très important des effectifs récents de Pottoks après une période d'augmentation plus lente. Le nombre de naissances est multiplié environ par 20 entre 1976 et 2000.

Tableau 15 : Evolution des naissances de Merens entre 1976 et 2000 [23].

Année	Produits vivants
76	49
80	198
85	353
90	437
95	735
00	768

Figure 11 : Graphique de l'évolution des naissances de Merens entre 1976 et 2000



L'augmentation des naissances des Merens s'est faite de façon régulière depuis 1976. Le nombre de naissances est multiplié environ par 17 entre 1976 et 2000.

Le poney landais a vu ses effectifs augmenter entre 1976 et 2000 mais beaucoup moins que l'ensemble des autres poneys et à peu près six fois moins que les Pottoks et les Merens.

- Comparons l'évolution des immatriculations des poneys landais entre 1990 et 2000 à celles de Baudets du Poitou (race en cours de sauvetage)

Tableau 16 : Evolution des immatriculations des poneys landais et des Baudets du Poitou.

Année	Baudet du Poitou	Landais
1990	40	51
1995	80	75
2000	88	65

On observe une augmentation régulière des immatriculations du Baudet du Poitou alors que le poney landais après une augmentation des immatriculations voit celles ci chuter en 2000.

- Comparons l'évolution des immatriculations des poneys landais à celle des deux races les plus importantes de poneys en France

Tableau 17 : Evolution des immatriculations de 3 races de poneys entre 1976 et 2000.

Année	Poney Français de selle	Landais	Connemara
76	60	26	128
80	184	45	284
85	317	72	318
90	654	51	349
95	1488	75	564
2000	1256	65	494

On constate que le poney français de selle a vu ses effectifs multipliés par vingt, le connemara (race anglaise) ses effectifs multipliés par quatre, alors que le poney landais n'a multiplié ses immatriculations que par deux et demi.

- Comparons enfin les effectifs de landais primés au Championnat de France poneys aux effectifs des autres races présentes sur les podiums [13].

Tableau 18 : Championnat de France Poney 2002 [13].

	Victoires	Podium
Poney Français de selles	7	24
Poney	7	17
Connémara	6	17
Dartmoor	2	5
Welsh Cob	1	3
Welsh pony	-	5
Cheval de selle	2	3
Pottok	1	2
Halfinger	-	1
New Forest	1	5
Welsh Mountain	-	1
Welsh type Cob	-	1
Welsh	1	1
Cheval de selle français	-	1

Tableau 19 : Championnat de France Poney 2003 [13].

Classement	Race de poney	Nbre podium(s) *
1	PONEY FRANCAIS DE SELLE	96
2	PONEY	76
3	CONNEMARA	31
4	NEW-FOREST	15
5	WELSH PONY	14
6	SHETLAND	10
7	WELSH TYPE COB	9
8	WELSH COB	6
9	SELLE FRANCAIS	5
9	CHEVAL DE SELLE	5
11	WELSH MOUNTAIN	4
11	DARTMOOR	4
11	WELSH (SECT.A DETERMINER)	4
11	CAMARGUE	4
15	POTTOK	3
16	CHEVAL DE SELLE FRANCAIS	2
16	TRAIT COMTOIS	2
16	TROTTEUR FRANCAIS	2
16	PONEY LANDAIS	2
20	CHEVAL DE SELLE (FACT.SF)	1
20	CHEVAL DE SELLE (FACT.AA)	1
20	PUR SANG	1
20	COB	1
20	ARABE	1

* inclus les victoires)

On note l'absence des poneys landais des podiums de 2002 et la présence de deux landais sur les podiums de 2003 (le nombre de podiums en 2003 est en forte augmentation car il y a une diversification des catégories dans lesquelles les poneys peuvent concourir).

Les landais sont donc très faiblement représentés sur les podiums des Championnats de France poneys.

- Le poney landais, race en danger à très petit effectif, n'a donc pas vu ceux-ci progresser aussi régulièrement que ceux du Baudet du Poitou, ni aussi massivement que ceux du Pottok ou du Merens, malgré une augmentation très importante des effectifs de poneys en France entre 1976 et 2000. Cela se reflète dans sa faible représentation sur les podiums des Championnats de France poneys.

4.2 Analyse des difficultés.

4.2.1 Difficultés liées à la race.

Les poneys landais sont majoritairement des poneys classés dans les catégories B et C.

Tableau 20 : Catégories de poneys en fonction de leur taille au garrot.[29]

A	1,07 m max
B	de 1,07m à 1,30 m
C	de 1,30 m à 1,40 m
D	de 1,40 m à 1,48 m
au delà catégorie E ou Cheval.	

Le règlement officiel de la FFE veut que les enfants aient moins de 14 ans pour utiliser les poneys B aux championnats et moins de 16 ans pour utiliser les poneys C aux championnats de France.

Il y a donc une forte demande de la part des particuliers et des clubs pour des poneys D. Les poneys landais sont donc défavorisés sur le marché par rapport à d'autres races sportives telle le Connemara et le poney français de selle ou le New Forest qui sont souvent de catégorie C ou D.

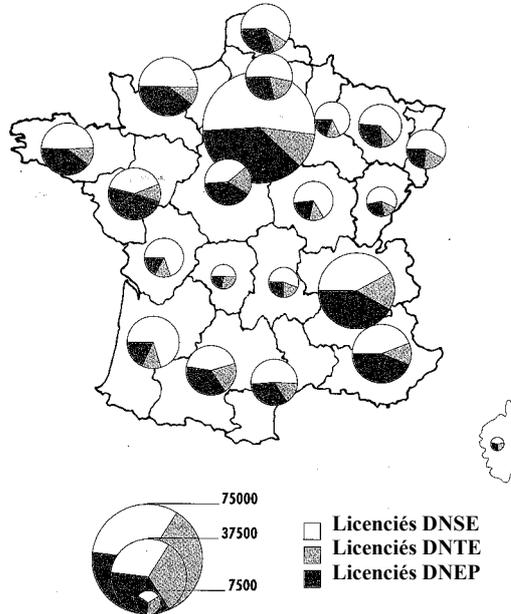
Cela a conduit à une polémique au sein des éleveurs. Certains préconisent une sélection et une orientation vers de plus grands poneys. D'autres veulent à tout prix garder le modèle original. Cela a conduit à une scission de l'ANPL et à la création du SEPLB en 1993 (Syndicat de l'élevage du poney landais des Barthes).

Le docteur Soulé préconise à cet égard de garder l'objectif d'un poney autour de 1,30 m même s'il ne faut pas rejeter les quelques sujets de catégorie D qui peuvent apparaître çà et là. En cela, il est rejoint par l'association française des éleveurs de Pottok de type original. Les deux races menacées créèrent le 14 Juillet 1994 la fédération française des éleveurs de poneys de races françaises de type original à Bidarray. Le docteur Soulé pense que les éleveurs doivent adapter leur élevage au standard et non le contraire.

4.2.2 Difficultés liées à l'élevage.

4.2.2.1 Isolement géographique des éleveurs.

Figure 12 : Répartition géographique des licenciés de la FFE [20]



Si l'on considère les régions où il y a le plus de licenciés à poney et de participants aux championnats de France poneys (Statistiques FFE), ce sont en

- ♦ 1^{er} L'Ile de France
- ♦ 2^{ème} La région Rhône Alpes
- ♦ 3^{ème} La Normandie

Les produits nés dans le berceau de race doivent parcourir de longues distances pour rejoindre ces régions. Les éleveurs qui n'ont pas de moyens financiers ou techniques (camions vans) préfèrent vendre à bas prix des produits plus jeunes qui n'iront pas forcément sur les terrains de concours. Les acheteurs potentiels des régions où la demande est forte se tournent vers d'autres races beaucoup plus présentes dans les clubs chez les marchands et sur les terrains de concours.

4.2.2.2 Isolement médiatique des éleveurs.

Du fait de ses faibles moyens, l'ANPL ne peut être présente sur tous les sites où elle pourrait faire connaître la race

- Absence au salon du cheval 2001
- Collection de photos relativement vétuste au salon du cheval 2002
- Présence faible dans la presse spécialisée Chaque mois on peut trouver un article sur les Connemaras dans l'Echo des Poneys, les articles sur les poneys landais sont beaucoup plus rares.
- Absence dans les instances décisionnaires. La fédération du poney français de selle, beaucoup plus puissante, organise (avec une aide des Haras nationaux) les cycles classiques et les concours nationaux de modèles et allures toutes races, ce

qui oblige les éleveurs de poneys landais qui veulent y participer à payer une adhésion à cette fédération (les coûts ne sont pas négligeables).

4.2.3 Difficultés liées aux effectifs.

4.2.3.1 Effectif des étalons.

En 2002, il y avait seulement quatre étalons landais de moins 10 ans en service

- Khalife du Lio (par Hardi) qui obtint un agrément provisoire de 2 ans en 2001
- Indy de Siougos (par Vite Fait Bien Fait)
- Galopin de Pouy par Ordac)
- Flambeau Barthais (par Queribus du Lac)
(Fandango de Pouy serait réformé par les Haras).

Les autres étalons utilisés à l'époque pouvaient avoir parfois presque 20 ans.

De plus si on étudie la production des étalons nationaux entre 1999 et 2001

- Danseur de Pouy produit uniquement en Pottok,
- Fandango de Pouy a produit seulement deux landais (le reste de la production se répartit en Pottok et poneys de selle français).
- Demon Landais a produit quatorze landais.
-

Ceux-ci sont visiblement sous utilisés dans la race.

Depuis quelques années, les Haras nationaux et leur représentant à Gélou refusent d'agréer les nouveaux étalons qui leurs sont présentés par les éleveurs. Lorsque l'on sait que les étalons agréés par les Haras nationaux ne donnent pas entière satisfaction aux éleveurs (à part peut-être Demon Landais), on mesure les difficultés que ceux-ci rencontrent pour assurer les saillies de leur poulinières et pour permettre une diversité dans les origines de leurs produits futurs reproducteurs.

4.2.3.2 Effectifs des poulinières.

Les effectifs des poulinières ont diminué nettement depuis 2000. Les éleveurs sont vraiment dépendants des aides publiques et des primes distribuées par les Haras nationaux lors des concours d'élevage. Ils regrettent que des fonds européens et régionaux financent largement des démarches commerciales du conservatoire des races d'Aquitaine qui pratique une politique de reproduction en totale liberté sans sélection ni agrément des étalons utilisés. La diminution des poulinières augmente encore le risque de consanguinité.

Conclusion

Le poney landais, une des races de poney françaises, a des qualités remarquables d'endurance, de vitesse et de rusticité qui le mettent au niveau des meilleurs poneys.

Cette race en danger a bénéficié de la mobilisation et de la bonne volonté d'un petit nombre de passionnés qui ont recensé les animaux et créé les livres généalogiques. Il n'y a pas eu de plan de relance ni de croisements programmés.

La race dans son type originel est un peu petite pour trouver des débouchés importants auprès des principaux acheteurs de poneys.

L'élevage traditionnel dans le berceau de race a des difficultés à mettre en valeur ses poneys et à offrir un poney utilisable immédiatement.

Au vu des derniers effectifs, le poney landais n'est pas sauvé.

En l'absence actuelle d'un plan de sauvetage scientifique de la race, l'avenir est incertain.

La race risque de disparaître dans son type originel et de se diluer par des croisements dans la race poney français de selle (poney de sport français issu de croisements de races anglaises, française et de pur sang arabe).

Un choix se présente aux éleveurs

- soit l'adaptation du poney landais au modèle sportif commercial recherché actuellement par sélections de sujets de grande taille et croisements avec le pur sang arabe le risque est de perdre les qualités de rusticité et de docilité du poney landais.
- Soit la recherche de nouveaux débouchés tels l'entretien des friches et zones humides (débouchés envisageables à l'échelle européenne) ou un développement de l'attelage de loisir....

On peut espérer une politique des organismes publics de soutien de la race par l'achat d'étalons, l'aide à la remonte des clubs (avec une prime à l'utilisation des races en danger), une communication moderne et performante auprès du grand public avec une présentation de la race et de ses performances lors des grands rendez-vous équestres nationaux et mondiaux.

Bibliographie.

- [1] Anonyme Dax Le concours des « landaises » *Echo des poneys* Octobre 1999 n° 152, 21-25.
- [2] Anonyme Le poney landais. *Echo des poneys* Février 2000 n° 156, 21-24.
- [3] A.N.P.L Programme de développement de la race poney landais/ Mesures conservatoires et diversification du potentiel génétique. Année 1999, 9 p.
- [4] A.N.P.L Règlement du Stud Book du poney landais. Août 2001, 8 p.
- [5] A.N.P.L Résultats championnats de France de 1994 à 1996. (Plaquette) . Novembre 1996.
- [6] CHEVALIER.K Diabolo C'est un VIP *Echo des poneys* Mars 1993 n° 80, 4-7.
- [7] CHEVALIER.K Kalinka C'est une VIP *Echo des poneys* Novembre 1993 n° 87, 25-25.
- [8] CHIRON S.M.M *Opération de sauvegarde du baudet du Poitou et principaux problèmes zootechniques soulevés par son élevage*. Thèse Med Vet Alfort 1989 n° 81,110 p.
- [9] DE CURRAIZE Y. Le poney landais. *Echo des poneys* Janvier 1997 n° 122, 15-20
- [10] DE CURRAIZE Y. Concours d'étalons et de candidats étalons à Mont de Marsan. 27 Mars 1994. *Echo des poneys* Mai 1994 n° 93, 29-29.
- [11] DELCROS Q. *Perspectives de l'élevage des poneys landais. Rapport de stage BTS Agricole* Juin 2001, 60 p.
- [12] FARISSIER S. *Le landais Atout cheval* Novembre 1998 n° 9, 74-79.
- [13] FEDERATION FRANCAISE d'EQUITATION Site de la fédération Française d'équitation (en ligne www.ffe.com).
- [14] F.F.A.E.P Livre généalogique français des races de poneys 1973, 1974, 1976,1979, 229-262, 143-155, 503-536, 425-450.
- [15] HALM.F *Quel avenir pour le poney landais. Cheval pratique*. Juin 1993 n° 38, 32-35.
- [16] LES HARAS NATIONAUX *Poney landais (plaquette)* Décembre 2000.
- [17] LES HARAS NATIONAUX *Poney landais (plaquette)* Janvier 2001.
- [18] LES HARAS NATIONAUX *Poney landais (plaquette)* Novembre 2001.
- [19] LES HARAS NATIONAUX *Poney landais (plaquette)* Novembre 2002.
- [20] LES HARAS NATIONAUX *Bilan 1999 des statistiques françaises de la filière cheval*. Mai 2000, 46 p.
- [21] LES HARAS NATIONAUX *Annuaire des immatriculations Naissances 2000 et évolutions récentes*. Novembre 2001, 120 p.
- [22] LES HARAS NATIONAUX *Annuaire de la monte 2001 Analyse par race* Mars 2002, 418 p.
- [23] LES HARAS NATIONAUX *Annuaire des résultats de la monte 1999 et des naissances 2000*, 228 p.
- [24] LES HARAS NATIONAUX *Guide de l'éleveur de poneys* Octobre 2003, 282 p.
- [25] MILLIAR. P.M *Le cheval ariégeois de Merens ou l'étude du déclin et du renouveau d'une race équine française*. Thèse Med Vet Alfort 1990 n°5,109 p.

- [26] SAECKINGER S *Contribution à l'étude de la gestion génétique dans un cheptel à nombre limité d'individus Le baudet du Poitou* Thèse Med Vet Alfort 1996 n° 14, 92 p.
- [27] SARGOS J. La race chevaline landaise « Ce qu'elle fut, ce qu'il advint, ce devrait être » *Revue « Poney »* 1972 n°29 à 36, 440 - 570.
- [28] Dr SOULE H Le poney barthais. Les barthes de l'Adour 2001, 64 p.
- [29] TAILLEBOIS O.M *Le poney connémara. Historique, description, utilisation, élevage.* Thèse Med. Vet Toulouse 1999 n° 063, 250 p.
- [30] VIGUIER C. *Les actions de conservation des races d'animaux de rente à petits effectifs en France.* Thèse Med Vet Alfort 1990 n° 113, 100 p.

Annexes

Annexe 1

Tableau des lignées des étalons Springbourne Care Not et Iricho

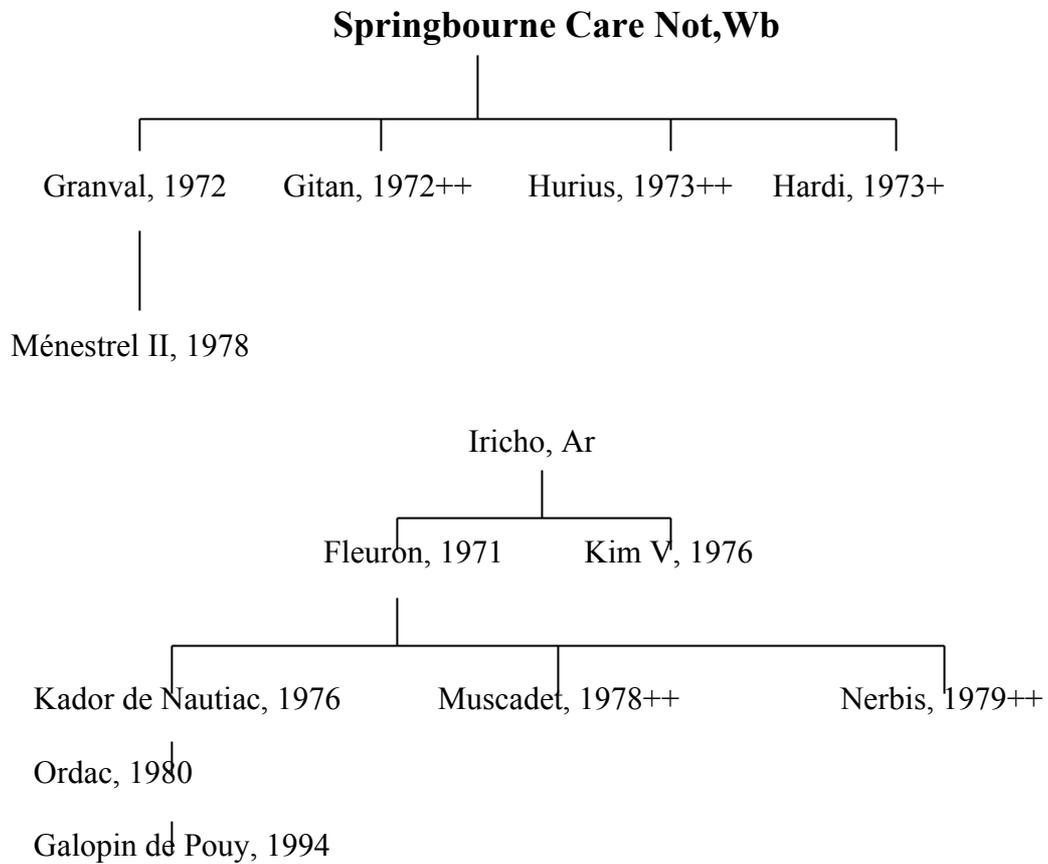
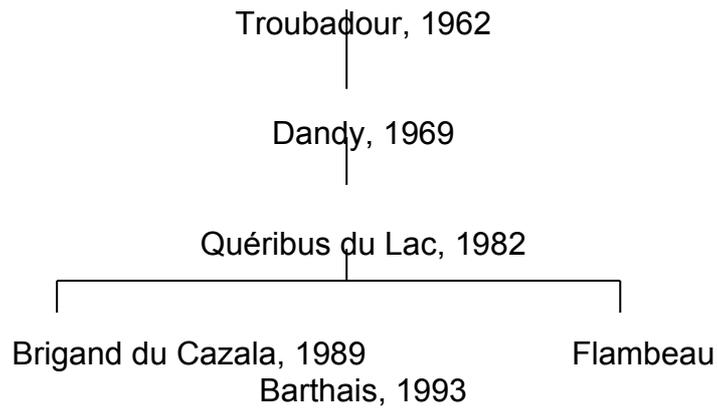
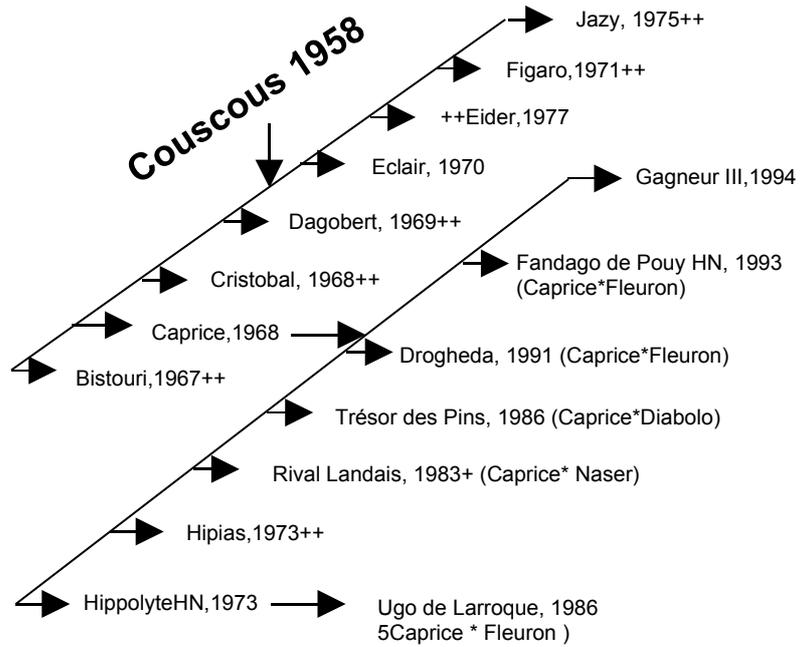


Tableau des lignées Couscous et Troubadour



Annexe 2

Règlement approuvé le 30 juin 2003
Pour le Ministre et par délégation
Le sous-directeur du cheval

- 1 -

Françoise ROCHE-BRUYN

REGLEMENT DU STUD BOOK FRANÇAIS DU PONEY LANDAIS

Article 1

Le présent règlement fixe les conditions d'inscription au stud-book Landais ainsi que les normes de qualification applicables aux reproducteurs. Il est établi par la Commission du stud-book et approuvé par le Ministre de l'Agriculture après avis de la Commission du livre généalogique. L'établissement public Les Haras Nationaux est chargé de son application.

Article 2

Le stud-book du Poney Landais comprend :

- 1) un répertoire des étalons landais admis à la monte publique.
- 2) un répertoire des juments landaises et des juments inscrites à titre initial.
- 3) la liste des éleveurs, naisseurs de Poneys Landais durant la période de référence.

Lors de l'édition périodique du stud-book, n'apparaissent que les reproducteurs ayant eu au moins un produit inscriptible au stud-book dans la période de référence.

Article 3

Sont seuls admis à porter l'appellation Poney Landais, les animaux inscrits au stud-book français du Poney Landais .

Article 4

Les inscriptions au stud-book du Poney Landais se font au titre de l'ascendance ou à titre initial.

Article 5

Inscription au titre de l'ascendance

1. Sont inscrits automatiquement au titre de l'ascendance les produits nés en France :
 - a) issus de poulinières âgées de 3 ans au moins à la conception du produit, inscrites au stud-book français du Poney Landais
 - b) issus d'une saillie d'un étalon agréé à la monte publique pour produire au sein du stud-book du Poney Landais
 - c) ayant été déclarés dans les 15 jours suivant leur naissance aux Haras Nationaux
 - d) ayant eu leur signalement relevé sous la mère avant le sevrage et avant le 31 Décembre de l'année de naissance par un agent des Haras nationaux ou par une personne agréée au titre de la réglementation édictée par le ministère chargé de l'agriculture,
 - e) ayant reçu un nom dont la première lettre correspond à l'année de naissance (P en 2003),
 - f) immatriculés et enregistrés au fichier central des équidés tenu par les Haras Nationaux, qui lui délivrent un document d'identification et une carte d'immatriculation

- François ROCHE-BRUYN
2. Sont également inscrits automatiquement, au titre de l'ascendance, les produits nés de 1977 à 1980 portant sur leur document d'accompagnement la mention « Poney Landais Livre du poney à titre provisoire ».
 3. Peuvent être inscrits au titre de l'ascendance, sur demande de leurs propriétaires adressée à l'Association Nationale du Poney Landais :
 - les animaux nés avant 1981 portant la seule appellation « Poney » en application du règlement précédent mais inscriptibles aux termes du présent règlement ;
 - les animaux portant la seule appellation « Poney » du fait de l'inscription de leur mère postérieurement à leur propre immatriculation, mais remplissant les conditions du règlement en vigueur lors de leur naissance.
 4. Dans les mêmes conditions, peuvent être inscrits au stud-book du Poney Landais tous les animaux nés à l'étranger sur le fondement d'une convention avec l'autorité du pays concerné.

Article 6

Inscription à titre initial

- A) Peuvent être inscrites à titre initial des femelles âgées d'au moins 3 ans :
- portant la seule appellation « Poney » sur leur certificat d'origine et non inscriptibles au titre de l'ascendance et non inscrites à titre initial à l'un des autres stud-books de poneys ;
 - d'origine non constatée, non inscrites à titre initial dans un autre stud-book ;
- B) Procédure d'inscription :
- le propriétaire doit faire la demande d'inscription à l'Association Nationale du Poney Landais.
 - les animaux sont vus dans des rassemblements au cours desquels la Commission d'Approbation se prononce sur l'inscription à titre initial, en jugeant la conformité au standard de la race, le modèle, et les performances éventuellement réalisées en concours officiels.

Article 7

Commission du stud-book du Poney Landais

1) Composition

La Commission du stud-book se compose de la façon suivante :

- a) Le Président de l'A.N.P.L., président
- b) Trois membres de l'ANPL désignés par son Conseil d'Administration
- c) Deux représentants des Haras Nationaux désignés par le Directeur Général de cet établissement public, dont le secrétaire
- d) Le Directeur de la Filière des Haras Nationaux.

La commission peut s'adjoindre des experts, à titre consultatif.
La commission est convoquée par le président de l'ANPL.
La Commission se réunit au moins une fois par an.

2) Missions

La Commission est chargée :

- a) De proposer à l'approbation du Ministre chargé de l'Agriculture toute modification au présent règlement et à ses annexes,
- b) De définir le programme d'élevage de la race et ses applications, et de formuler toute proposition relative à l'amélioration de la race et à sa valorisation,
- c) De se prononcer sur les cas particuliers qui lui sont soumis par les Haras Nationaux ou par les éleveurs.

Elle peut être consultée par le Ministre chargé de l'Agriculture sur toute question relative à l'élevage des équidés.

3) Fonctionnement

La Commission se réunit à la demande de son Président ou de la majorité de ses membres, sur convocation, adressée par écrit 15 jours au moins avant la date de la réunion. Pour délibérer valablement, la Commission doit être composée d'au moins deux représentants de l'ANPL et d'un représentant des Haras Nationaux. Les décisions sont prises à la majorité des membres présents.

Si ses décisions ou recommandations ont un caractère public, les délibérations sont confidentielles.

La Commission peut déléguer certains de ses membres pour la représenter dans l'exercice de ses missions.

Article 8

Commission Nationale d'Approbation

1) Composition

La Commission d'Approbation est composée de

- a) deux juges au moins, membres de l'ANPL, désignés par le Conseil d'Administration, dont le Président de la Commission,
- a) un représentant au moins des Haras Nationaux, désigné par le Directeur Général, secrétaire.

2) La Commission Nationale d'approbation a pour rôles :

Règlement approuvé le 30 juin 2003
Pour le Ministre et par délégation
Le sous-directeur du cheval

- 4 -

François ROCHE-BRUYN

- a) De siéger comme jury des concours épreuves d'étalons et de prononcer les approbations, ajournements, radiations, et limitations éventuelles du nombre de cartes de saillie ;
- b) De statuer sur les demandes d'inscription à titre initial ;
- c) De façon exceptionnelle, de prononcer la radiation du stud-book d'animaux non conformes au standard. Cette exclusion est notifiée au propriétaire, mentionnée sur le certificat d'origine et donne lieu à une information au SIRE.

3) Règles de fonctionnement

Le Directeur des services Vétérinaires est invité à assister aux travaux de la Commission ;
Les décisions de la Commission sont susceptibles d'appel devant la Commission du stud-book.

Article 9

Approbation des étalons

Pour être admis à la monte publique à compter de 2003, les étalons landais doivent remplir les conditions suivantes :

- a) être inscrits au stud-book landais
- b) avoir leur livret validé, leur génotype déterminé, leur carte d'immatriculation à jour,
- c) être âgés d'au moins trois ans au moment de la Commission d'Approbation pour la monte à quatre ans,
- d) Avoir été approuvés suivant les conditions définies en annexe.

L'approbation à trois ans n'est accordée que pour deux années. Elle doit être confirmée à 4 ans ou plus lors d'un concours épreuve. Au-delà, si cela est jugé nécessaire par la commission d'approbation, il pourra être demandé que l'étalon soit présenté à nouveau. Le retrait de l'approbation ou l'ajournement est prononcé par la Commission d'Approbation. Il est notifié au propriétaire et signalé dans les plus brefs délais au fichier central des équidés des Haras Nationaux (SIRE).

Les étalons admis à la monte publique à titre définitif avant 2003 le demeurent sans participer à un concours épreuve, sous réserve du renouvellement de leur agrément par le préfet de région.

Article 10

Insémination artificielle

L'insémination artificielle par de la semence fraîche, réfrigérée ou congelée, issue d'étalons landais agréés à la monte publique est autorisée. Les produits issus d'insémination artificielle doivent avoir leur filiation contrôlée par le typage ADN ou compatibilité des groupes sanguins.

Règlement approuvé le 30 juin 2003
Pour le Ministre et par délégation
Le sous-directeur du cheval
François ROCHE-BRUYN

- 5 -

Transfert d'embryons

Les produits issus de l'utilisation de transfert d'embryons sont inscriptibles au stud-book du poney landais sous réserve du contrôle de filiation par le typage ADN ou compatibilité des groupes sanguins.

Utilisation d'étalons morts

La semence congelée d'étalons morts peut être utilisée pour produire des poneys inscriptibles au stud-book du poney landais.

Article 11

Tarifification des examens d'animaux

L'instruction des dossiers individuels, l'inscription à titre initial et les examens d'animaux ou l'approbation des étalons peuvent se faire à titre onéreux au profit de l'ANPL, selon un barème établi chaque année par son Conseil d'Administration .

Annexes :

- Standard
- Règlement des concours épreuves d'étalons

ANNEXE 1

STANDARD DU PONEY LANDAIS

CARACTERISTIQUES DU PONEY LANDAIS

- Poney harmonieux
- Tête large au niveau des yeux, fine, sèche
- Yeux expressifs
- Oreilles petites
- Encolure longue bien orientée
- Crinière fournie, simple ou double
- Epaule oblique
- Poitrail ouvert
- Rein bien attaché, dos porteur
- Croupe simple
- Queue fournie
- Membres secs
- Bons tissus
- Robes : bai, bai foncé, bai brun, noir, noir pangaré, alezan, alezan brûlé, chocolat.
- Balzanes et marques en-tête sont admises.

TAILLE DU PONEY LANDAIS adulte

De 1,18 m à 1,40 m non ferrés pour les étalons.

De 1,18 m à 1,48 m non ferrés pour les autres.

ANNEXE 2

REGLEMENT DES CONCOURS D'APPROBATION D'ETALONS

Ce type de concours est destiné à examiner les poneys mâles candidats à l'approbation pour devenir étalon.

S'applique à ce concours le règlement général des concours d'élevage financés par les Haras nationaux établi en application de l'arrêté du 10 janvier 2001 du ministère de l'agriculture relatif aux encouragements à l'élevage des équidés. Il est organisé uniquement dans le berceau de race et comprend six sections

- Section 1 Poulains d'1 an uniquement présentés en main
- Section 2 Poulains de 2 ans uniquement présentés en main
- Section 3 Poulains de 3 ans candidats à une approbation provisoire de 2 ans
 - 1) Présentation en main
 - 2) Présentation montée en peloton
 - 3) Saut en liberté ou attelage
- Section 4 Poulains de 4 ans et plus candidats à une approbation définitive
 - 1) Présentation en main
 - 2) Présentation individuelle de dressage monté
 - 3) Parcours d'obstacles ou attelage
- Section 5 Etalons ayant déjà été approuvés à 4 ans ou plus
Présentation uniquement en main

Présentation des poneys en main

A partir de 3 ans, présentation obligatoire en filet.
Un aide disposant d'un fouet ou chambrière si nécessaire.

Notation

Neuf notes chacune sur 10

encolure
avant main
ligne du dessus
arrière main
membres
aplombs
harmonie d'ensemble (coef 2)
état et présentation
type dans la race.

François ROCHE-BRUYN

Présentation des poneys montés

Les reprises s'effectuent sur une carrière ou dans un manège de 20 x 40 m.

En peloton, section 3

Les poneys sont présentés aux trois allures et aux deux mains, les uns derrière les autres dans l'ordre des numéros en respectant une distance minimum de sécurité entre chaque poney d'environ 3 mètres. Le jury peut modifier ou autoriser la modification des places respectives des poneys.

Notation

5 notes sur 10 affectées d'un coefficient 2
la soumission (caractère)
l'impulsion
le pas
le trot
le galop.

En reprise individuelle, section 4

La piste doit être équipée de lettres.

La reprise ne comporte ni reculé ni allongement au pas ou au galop. Elle s'effectue en filet simple avec muserolle. La cravache et les éperons sont autorisés.

Notation : les figures ne sont pas notées individuellement.

Notation

5 notes sur 10 affectées d'un coefficient 2
la soumission (caractère)
l'impulsion
la régularité
l'engagement et l'amplitude
l'équilibre et la souplesse.

Des allures irrégulières se traduisent par l'élimination.

Texte de la reprise

A	Entrée au pas
X	Arrêt, salut, rompre au pas
X-C	Départ progressif au trot, C : piste à main droite
P	Cercle de 20 m de diamètre
E	Doubler dans la largeur
X	Arrêt, pied à terre et montoir, rompre au pas
B	Piste à main gauche, départ au trot, entre R et M
V	Cercle de 20 m de diamètre Sur le petit côté de A, départ au galop à gauche
B	Cercle de 20 m de diamètre
M	Passer au trot
H-F	Changement de main au trot, en allongeant l'allure Sur le petit côté de A, départ au galop à droite
E	Cercle à droite de 20 m de diamètre
Entre S et H	Passer au trot
Entre C et M	Passer au pas M-P pas libre
P	Demi-cercle jusqu'en L Marcher sur la ligne du milieu
X	Arrêt progressif, salut, sortie au pas rênes longues

Présentation des poneys à l'obstacle

Présentation en liberté, section 3

Les poneys sont présentés à l'obstacle dans un rond fixe de saut en liberté (rond d'Havrincourt) ou dans un manège. Ils sont sous la responsabilité de leur propriétaire lors de cet exercice. L'ANPL peut imposer un présentateur professionnel pour tenir la chambrière à l'abord de l'obstacle. Sinon ce présentateur doit être fourni par le propriétaire du candidat étalon.

La présentation sur le plan technique est placée sous l'autorité du président du jury. Elle s'effectue à main gauche.

Déroulement du test (environ 5 minutes)

2 ou 3 tours sans obstacle ou avec un croisillon		
petit droit	de 40 cm	2 ou 3 fois
droit	de 65 cm pour les B) de 75 cm pour les C)	2 fois au moins
oxer montant moins large que haut aux cotes maximales du dernier vertical		2 fois au moins

Si le jury estime que le poney se néglige sur un obstacle trop petit, il peut proposer au propriétaire ou à son représentant de grossir l'obstacle que ce soit le vertical ou l'oxer.

François ROCHE-BRUYN

Notations

5 notes sur 10 affectées d'un coefficient 2

attention – franchise – respect
abord
style
équilibre et souplesse
force et couverture.

Présentation montée, section 4

Elle s'effectue sur un enchaînement d'obstacles simples (6 minimum) sur terrains clos.

Les cotes respecteront les tailles des poneys

Poneys B 65 cm maximum
Poneys C 75 cm maximum.

Les oxers seront montant et jamais plus larges que haut. Avec l'autorisation du propriétaire ou de son représentant, le jury peut être amené à revoir le poney sur un parcours grossi.

Notations

5 notes sur 10 affectées d'un coefficient 2

attention – franchise – respect
abord
style
équilibre et souplesse
force et couverture.

Trois refus et/ou chute(s) provoquent l'élimination sauf décision contraire du jury.

Présentation des poneys attelés, sections 3 et 4

Il s'agit d'un parcours de maniabilité réalisé au trot sur une carrière de 40 x 80 m comportant 8 portes pour les 3 ans et 12 pour les 4 ans et plus ; la longueur du parcours n'excédera pas 450 m. Les poneys sont présentés seuls attelés à une voiture d'une voie minimum de 138 cm.

Les obstacles simples auront 2 m de large.

Le parcours comprend un zigzag de 4 éléments distant les uns des autres de 10 mètres ainsi qu'un obstacle en L de 3 m de large.

François ROCHE-BRUYN

Notation

5 notes sur 10 affectées d'un coefficient 2
présentation
soumission
impulsion
incurvation
précision du parcours.

Engagements

L'engagement doit être effectué auprès du Haras national de Pau-Gelos sur imprimé ad hoc au moins vingt jours avant la date du concours. Une copie de la feuille d'engagement est adressée parallèlement à l'ANPL avec éventuellement le détail des performances propres du poney, de ses parents ou collatéraux.

Le droit d'engagement est fixé par le conseil d'administration de l'ANPL. Il est encaissé sur place à la délivrance des numéros.

Toise

Le toisage est obligatoire pour les sections 3 et 4. Elle est réalisée avant le début des épreuves.

Numéros

S'il n'est distribué qu'un seul numéro par poney celui-ci doit être accroché au filet ou au licol du poney à gauche.

Tenue

Tenue de concours ou de chasse ou tenue blanche. Port du casque avec jugulaire « trois points » obligatoire pour les cavaliers.

Jury

Les membres du jury notent collectivement.

Le président du jury est chargé de faire appliquer sur le terrain le règlement du concours. Il est qualifié pour accorder d'éventuelles dérogations.

Le détail des notes pourra être communiqué aux propriétaires des poneys présentés.

Classement

Le classement résulte de l'addition des notes obtenues dans chaque épreuve pondérées des coefficients auxquelles sont ajoutés les éventuels points de bonification

Françoise ROCHE-BRUYN

Pedigree original	maternel ou paternel	0 à 3 pts
maternel et paternel		0 à 9 pts
performances propres		0 à 9 pts
performances parents ou collatéraux		0 à 3 pts

La note de modèle départage les éventuels ex æquo.

Il est établi au sein de chaque section et pour chacun des livres (A ou B) pour les sections 3 à 6. Il donne lieu au rappel des poneys présentés en main dans l'ordre du classement.

Est déclaré champion, le poney de 3 ans ou plus qui, toutes sections confondues, a obtenu le plus de points sur l'ensemble des épreuves y compris les points de bonification.

Approbation

L'approbation est accordée aux poneys de 3 ans et plus ayant obtenu une note moyenne de 7/10. L'approbation obtenue à 3 ans n'est valable que deux ans.

Primes

Un droit d'approbation est perçu par l'ANPL pour la gestion administrative et technique. Ce droit est simple pour l'approbation provisoire, doublé pour l'approbation définitive et majoré pour les non adhérents à l'ANPL.

Sont primables par les Haras nationaux les sections 2 à 5
l'ANPL la section 1.

L'absence d'un poney au rappel le prive de la prime.

Lexique.

ANPL	Association nationale des poneys landais
FFE	Fédération Française d'Equitation
FFAEP	Fédération Française des associations des éleveurs de poneys.
ANPFS	Association nationale du Poney Français de Selle.
CCE	Concours complet d'équitation.
CSO	Concours de Saut d'Obstacles
DNEP	Délégation Nationale d'Equitation à Poney.
DNSE	Délégation Nationale au Sport Equestre
DNTE	Délégation Nationale au Tourisme Equestre
S.E.P.A.N.S.O	Fédération des Sociétés pour l'Etude, la Protection et l'Aménagement de la Nature dans le Sud Ouest.
SEPLB	Syndicat de l'élevage du poney landais des Barthes.
S.I.R.E	Système Informatique de Recensement des Equidés

PLAN DE SAUVEGARDE DU PONEY LANDAIS

NOM et Prénom **LEBLOND née LUCAS Josette, Yannick**

RESUME

La race des poneys landais qui ne comptait plus qu'une centaine d'individus en 1970, était menacée de disparition.

Nous présentons le plan de sauvegarde dont elle a fait l'objet à cette époque, plan établi grâce à la volonté d'éleveurs passionnés sans schéma scientifique préétabli.

Un bilan actuel de l'élevage des poneys landais nous montre que la race n'est pas encore sauvée.

Son avenir passe par une évolution et un soutien des organismes publics.

Mots-clés Races en péril
Sauvegarde des espèces
Race équine
Equidé
Poney
Poney landais

JURY

Président Pr
Directeur Dr LEROY
Assesseur Pr COURREAU

Adresse de l'auteur

Mme LEBLOND née LUCAS Josette, Yannick
35 rue Eugène Lefebvre
91 170 VIRY CHATILLON

LANDAIS PONY SAFEGUARD PLAN

SURNAME **LEBLOND** maiden name **LUCAS**

Given name Josette , Yannick

SUMMARY

The race of landais' ponies that did not count more than one hundred of individuals
In 1970, was threatened of disappearance.

We present the plan of safeguard for it during this period, a plan established thanks to the
will of enthusiastic breeders without pre-established scientific diagram.

A current statement of the breeding of landais ponies shows us that the race is not still
saved.

Its future goes through an evolution and an endorsement of public organisms.

Keys words Imperiled races
Safeguard of species
Equine race
Equidea
Pony
Landais Pony

JURY

President Pr

Director Dr LEROY

Assessor Pr COURREAU

Author's address

Mrs LEBLOND maiden name LUCAS Josette, Yannick

35 rue Eugène Lefebvre

91 170 VIRY CHATILLON

